



Guide pratique

Entretien annuel des chaudières



PELLEMATIC® PE(S)(K)(B) 8-64



Titre : Guide pratique Entretien annuel des chaudières PE(S)(B)(K) 8-56

Code article

Version valable à partir de : 13/09/2016

Rédaction Jean-Christophe Mazeyrat

Autorisation Samuel Musso

Editeur

ÖkoFEN France

Rue des Tenettes

Z.I du Terraillet

73190 Saint-Baldoph

Tel. : 04 79 65 01 71

E-mail : info@okofen.fr

www.okofen.fr

© ÖkoFEN France

Sous réserve d'évolution technique des produits

Sommaire

1. Introduction.....	5
Matériel et outils nécessaires.....	6
Durée et fréquence de l'entretien.....	6
2. Nettoyage de la chaudière en images.....	7
Corps de chauffe et foyer.....	7
3. Le nettoyage de la chaudière en détail.....	9
Nettoyer le couvercle et le dessus de l'échangeur.....	9
Sortir et nettoyer le pot de combustion.....	10
Nettoyage du brûleur et du fond de la chaudière.....	11
Partie spécifique aux assiettes à segments (après 2012).....	12
Nettoyage du cendrier extérieur (optionnel).....	17
Contrôle du pressostat.....	19
Extracteur de fumées.....	19
Sonde de fumées (si présente).....	20
Boîte à fumées et conduit de raccordement.....	20
4. Entretien pour les chaudières à condensation.....	22
5. Présentation et contrôle de l'automate.....	26
Reconnaître son automate rapidement.....	26
Les différents types d'automate.....	27
6. Montée en température et analyse de combustion.....	45
Réamorçage de la chaudière.....	45
Démarrez la procédure de mesure du CO ambiant.....	45
Montée en température.....	46
Contrôles de la régulation et autres.....	48
7. Remplir l'attestation d'entretien.....	57
8. Annexes.....	61
Liste des annexes.....	61
Annexe I - Ajustement du moteur de décendrage.....	61
Annexe II - Mesure du CO ambiant :.....	62
Annexe III - Liste des pièces de remplacement.....	64
Annexe IV - Liste des paramètres de l'automate CMP1.4 et CMP0.6.....	66
Annexe V - Modèle ÖkoFEN attestation d'entretien annuel.....	67
Annexe VI - Formulaire de remplacement pièce inox.....	68
Annexe VII – Conditions de garantie.....	69

Consignes de sécurité

Le manuel distingue quatre niveaux de consignes de sécurité différents. Chacun est associé à un symbole :

1. Danger



Le non-respect d'une consigne « danger » peut aboutir à une blessure grave voire mortelle.

2. Avertissement



Le non-respect d'une consigne « avertissement » vous met en danger.

3. Attention



Le non-respect d'une consigne « attention » peut conduire à des blessures légères et à des dégâts sur le matériel.

4. Indication



Respecter les « indications » pour le bon fonctionnement de votre matériel.

1. Introduction

Contexte

Les chaudières ÖkoFEN sont conçues de façon à simplifier l'entretien au maximum. Accessibilité des pièces, entretien automatique des échangeurs, nombre restreint de pièces d'usures... Tout a été fait pour que cet entretien soit réalisable facilement avec un minimum de formation.

La réglementation, qui n'était pas très claire sur l'obligation d'entretien des chaudières jusqu'à 2009, devient très claire avec l'arrêté du 15 septembre 2009 : un entretien annuel est obligatoire. Cet entretien doit être réalisé par du personnel qualifié d'après un référentiel fixé par ce même arrêté.

Ce manuel détaille les impératifs de cet arrêté et les adapte aux chaudières ÖkoFEN. Il se veut une aide pratique de terrain pour l'installateur ou le technicien d'entretien.

Ce manuel n'est pas un manuel de dépannage qui doit être effectué de manière coordonnée avec votre distributeur ÖkoFEN.

Vous trouverez également avec chaque chaudière, un **carnet d'entretien** qui a pour but de répertorier toutes les interventions concernant l'installation. Caractéristiques de la chaudière, date de mise en route, remplissage de granulés, intervention SAV, relevé de paramètres pendant l'entretien, tout doit être noté dans ce carnet.

Les 4 étapes de l'entretien annuel

La première étape de l'entretien annuel est un **nettoyage de la chaudière** (corps de chauffe, brûleur, conduit de raccordement) permettant de conserver ou retrouver des performances optimales de la chaudière : sur une chaudière non entretenue, les résidus présents sur les parois abaissent l'échange thermique et le rendement. Tout au long de cette opération, le contrôle des joints et de certains signes d'usures permettent de réaliser des opérations de **maintenance préventive**.

La seconde étape consiste à établir un relevé des principaux paramètres de fonctionnement de la chaudière puis, au besoin de modifier la chaudière physiquement (tubes de fumées) et/ou en paramétrage. Avant la remise en route de la chaudière, il faut tester le bon fonctionnement des organes de sécurité. C'est une **optimisation du pilotage**.

La troisième étape consiste à relancer la chaudière, à observer le bon allumage, puis à attendre que la combustion soit stable. Une fois que la combustion est stabilisée, vous pouvez procéder à l'analyse de combustion réglementaire. C'est le **contrôle en fonctionnement**

Pour finir, **la quatrième étape** consiste à rédiger l'**attestation d'entretien** et à formaliser des conseils à l'utilisateur.

Un carnet d'entretien est présent sur chaque installation (si vous n'en avez pas, demandé en à votre distributeur régional). Il vous permet un suivi exhaustif de la chaudière afin d'en optimiser le fonctionnement.

Matériel et outils nécessaires

- a. Aspirateur type industriel (aspiration des cendres froides)
- b. Balayette et pelle métallique (nettoyage du fond de la chaudière)
- c. Brosse métallique et pinceau (après aspiration)
- d. Lampe
- e. Petit burin plat ou grattoir (enlever les résidus incrustés)
- f. Brosse ou hérisson en nylon dur (nettoyage des pièces inox)
- g. Clés plates et/ou à cliquet
- h. Graisse à chaîne
- i. Graisse haute température
- j. Gants anti-chaaleur (au cas où le client aie oublié d'éteindre la chaudière en avance)
- k. Masque à poussière et bleu de travail
- l. Analyseur de combustion avec la fonction granulé de bois
- m. Pour les chaudières de 36 à 56 kW, un marchepied est nécessaire.
- n. Un niveau à bulle (pour contrôler l'horizontalité des pales du cendrier extérieur)

Durée et fréquence de l'entretien

Un entretien complet, hors ramonage du conduit de fumée (mais comprenant le nettoyage du conduit de raccordement), incluant une analyse de combustion dure de 2h à 3h pour les chaudières de 08 à 32 kW et un peu plus 3 heures pour les chaudières de 36 à 56 kW.

L'installation doit être entretenue conformément à la réglementation en vigueur. Si le brûleur fonctionne plus de 2000 heures par an ou consomme plus de 10t de granulés par an, un ou plusieurs nettoyages de la chaudière peuvent s'avérer nécessaires.

2. Nettoyage de la chaudière en images



Risque de brûlure

La chaudière doit être éteinte par le client plusieurs heures avant l'intervention.



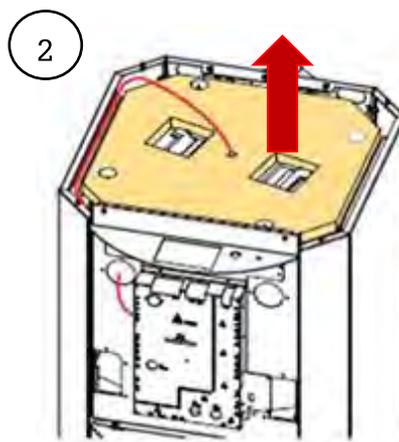
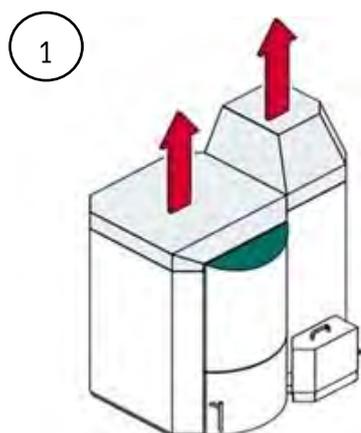
Propreté

Protéger ce qui craint la poussière dans la chaufferie et au sol. Poussières très volatiles

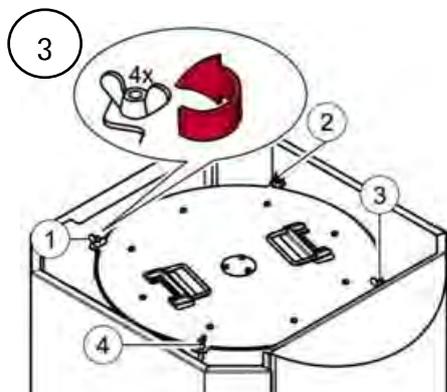
Corps de chauffe et foyer

Accès au corps de chauffe

Oter successivement le couvercle supérieur de la chaudière, la sonde de flamme puis l'isolant.



Desserrer les 4 écrous papillons, tourner le couvercle dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et le soulever bien verticalement afin ne pas endommager le doigt de gant de la sonde de flamme.



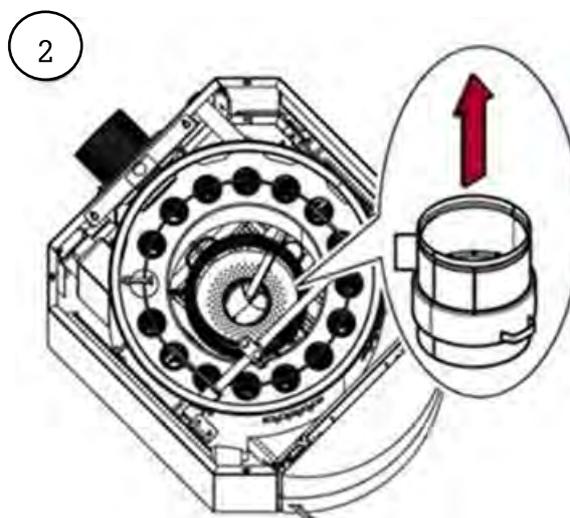
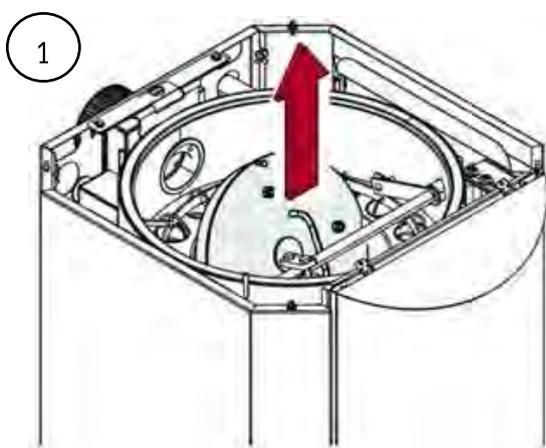
**ATTENTION**

Domage sur le tube qui protège la sonde de flamme

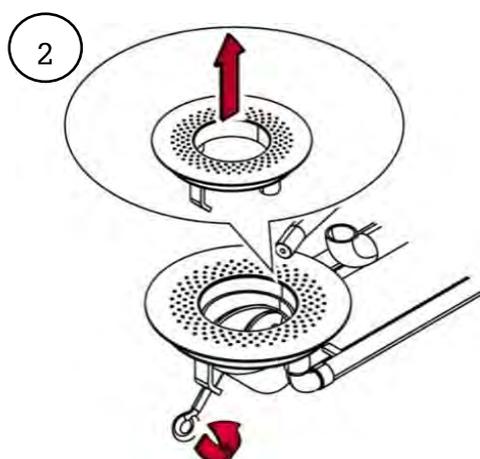
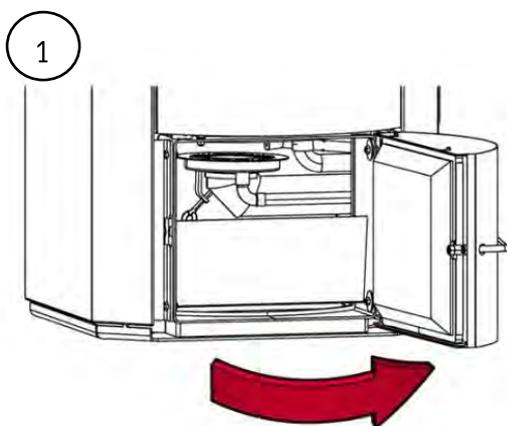
La sonde de flamme mesure la température au centre du foyer, elle est protégée par une gaine métallique qui descend du couvercle jusque dans le foyer. Afin de ne pas endommager le couvercle et la gaine de protection, il est indispensable de soulever le couvercle bien verticalement jusqu'à ce qu'elle soit sortie.

Pot de combustion et assiette de combustion

Oter le capot inférieur de la chaudière et lever verticalement le pot pour l'extraire du corps de chauffe.

**Déposer l'assiette de combustion**

Ouvrir la porte du cendrier de la chaudière, dévisser la vis papillon de blocage de l'assiette et soulever l'assiette bien verticalement afin de la dégager.



3. Le nettoyage de la chaudière en détail

Nettoyer le couvercle et le dessus de l'échangeur

Contrôler l'état d'encrassement de la chaudière :

- **Quantité de cendres** : une quantité importante de cendres peut s'être déposée sur le couvercle. Cette quantité n'est pas un indicateur de la qualité de combustion mais dépend principalement de la quantité de granulés consommés.
- **Couleur des cendres** : ce n'est pas non plus un bon indicateur de la qualité de combustion : du gris foncé au gris ou marron clair, la couleur dépend principalement de la composition chimique des cendres qui varie en fonction des matières premières.
- **Présence de condensats** : en bordure supérieure du corps de chauffe à proximité du joint, ou à proximité de l'extracteur des fumées, il arrive d'observer la présence de condensats noir brillants avec une odeur de goudron de bois. Les causes peuvent être un temps de cycle trop court, des températures de fumées trop faibles en régime nominal ou un manque d'étanchéité du joint (réf en Annexe III).

Aspirer et broser toutes les suies et dépôts présents au niveau de la chambre de collecte des gaz. Démontez et nettoyez les pâles du ventilateur d'extraction des fumées au pinceau.

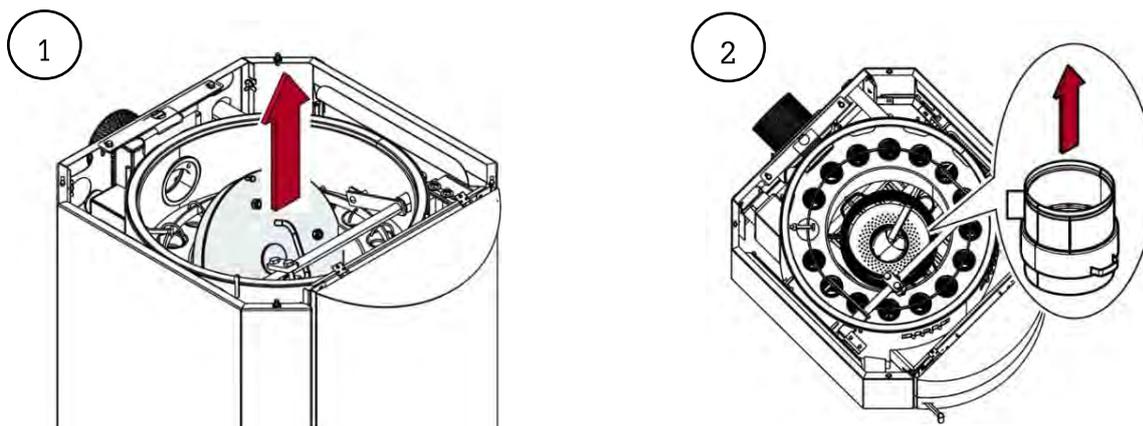
Vérifier, l'état de propreté des tubes de l'échangeur. **Ne démonter les ressorts qu'en cas d'encrassement important des tubes ou de blocage des ressorts.** Cela signifierait que le ramonage automatique ne se fait pas correctement. Il doit être réajusté (voir procédure en Annexe I).



Sortir et nettoyer le pot de combustion

Oter le couvercle du corps de chauffe et brosser (brosse métallique) / aspirer les parois intérieures du corps de chauffe. Contrôler l'état du réfractaire du couvercle intérieur (voir réf. en Annexe III).

Une légère rotation du pot de combustion est nécessaire pour le sortir de la chaudière. Oter le pot de combustion et le brosser (brosse nylon pour pièces inox).



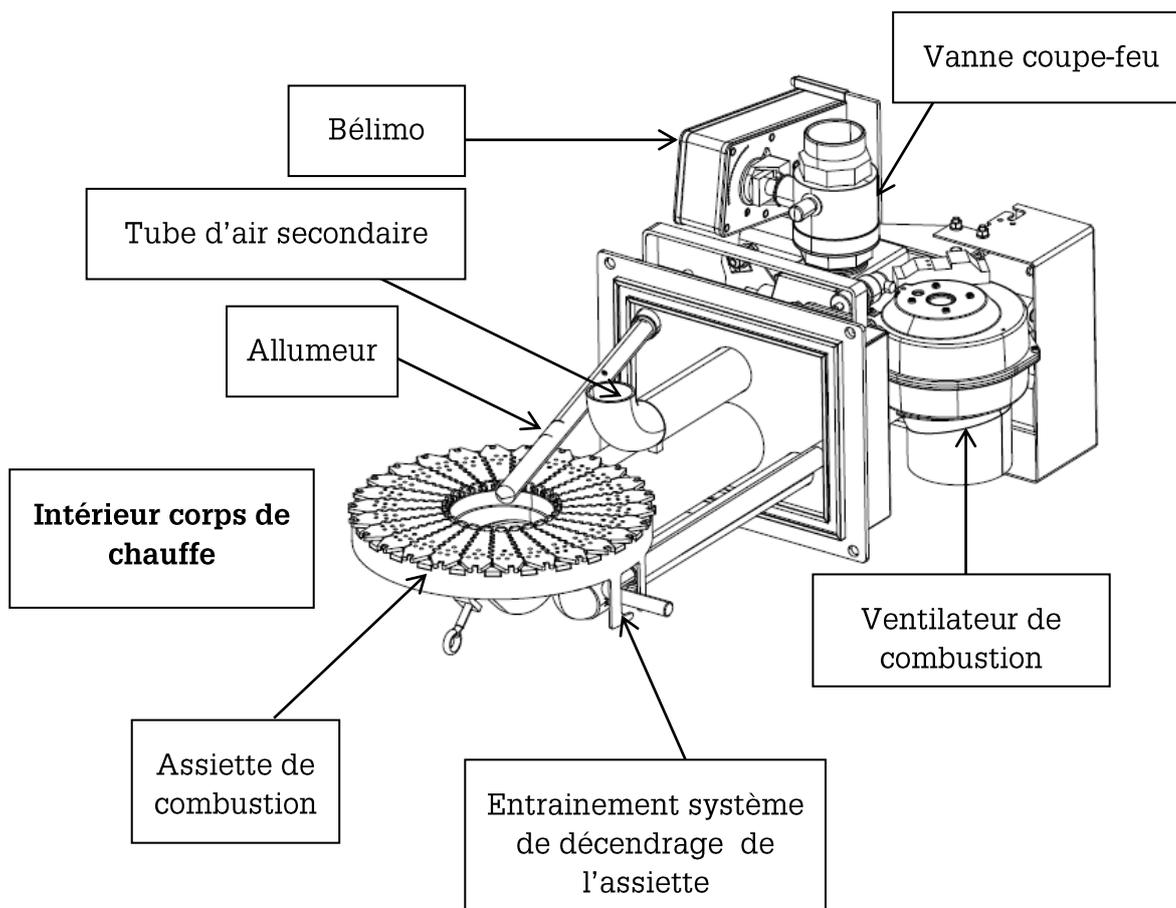
INDICATION

Pot de combustion endommagé

Au contact direct de la flamme, le pot de combustion peut être endommagé par des gaz de combustion acides ou des températures excessives. Des dommages légers sur les buses d'injection de l'air secondaire ne nuisent pas à la performance de la chaudière. En revanche si une des soudures de la ceinture d'air ou la soudure dans la hauteur du pot est endommagée, il est nécessaire de remplacer le pot de combustion. Le formulaire de remplacement inox en Annexe VI détaille les critères de défaillance nécessitant le remplacement du pot de combustion. En cas de doutes ou de questions, Prenez contact avec votre distributeur régional. à cet effet.

Si ce n'est pas la première fois que le pot de combustion est endommagé et que la chaudière fonctionne avec une sonde fumée, des mesures devront être mises en place. La première mesure étant le remplacement de cette sonde fumée par une sonde de flamme thermocouple qui permet une surveillance et un fonctionnement accru de la combustion.

Nettoyage du brûleur et du fond de la chaudière



Déposer et nettoyer l'assiette de combustion

Vous pouvez rencontrer 3 modèles d'assiette de combustion différents selon l'âge de la chaudière à entretenir. Pour ces 3 modèles, la méthodologie de démontage reste la même, seul vient s'ajouter le découplage du système rotatif avec son entraînement pour les assiettes rotative et celles à segments mouvants.

Partie commune aux 3 types d'assiette de combustion :

Aspirer les cendres et granulés non brûlés présents sur l'assiette, puis dévisser la vis et l'écrou à oreilles qui maintient l'assiette de combustion en place, puis la soulever. Eventuellement obstruer avec du papier les ouvertures d'amené d'air primaire pour éviter que de la cendre n'y pénètre. N'oublier pas de les enlever en fin de nettoyage !

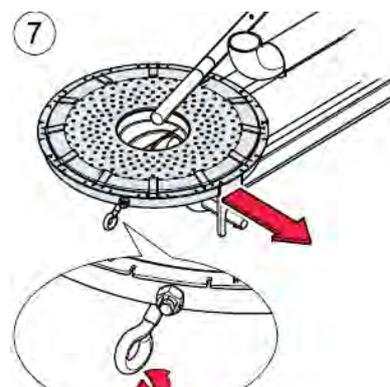


Brosser l'assiette, casser les incrustations au centre sur la paroi interne, la secouer ou l'aspirer pour la vider des cendres.

Déboucher les petits trous d'amené d'air au besoin avec un pic en Ø2mm.

Partie spécifique aux assiettes rotative (chaudières de 2010 à 2012)

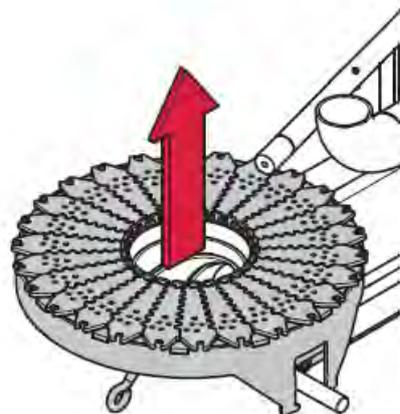
Les assiettes rotatives (de série pour les puissances 36 à 56 kW, en option pour les autres) sont équipées d'un système d'entraînement supplémentaire. Désolidariser la fixation de l'assiette du système d'entraînement comme indiqué sur le schéma ci-contre afin de pouvoir retirer l'assiette.



Partie spécifique aux assiettes à segments (après 2012)

Les assiettes à segments se déclinent en deux versions : fixes ou mouvantes. Dans les deux cas il faut effectuer un nettoyage minutieux de celles-ci.

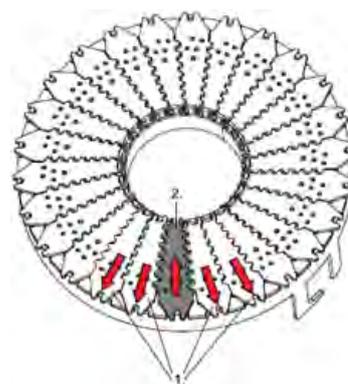
Les assiettes à segments mouvants sont équipées d'un système d'entraînement supplémentaire. Pour retirer l'assiette, procéder de la même manière que pour assiette rotative (voir ci-dessus)



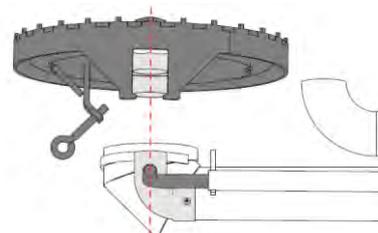
Vérifier si l'assiette est chargée en cendre. Si elle, ne l'est pas, il n'est pas nécessaire de démonter les segments. Faire attention de ne pas retourner l'assiette à segments au risque de devoir tous les remonter. (≈15min selon l'habitude)

Voici une technique de remontage.

- Remonter tous les segments un à un en faisant attention de les remonter bien alignés.
- Pour le dernier segment(2), tirer vers l'extérieur les deux segments attenants(1) comme sur le schéma ci-contre et rentrer le dernier de manière oblique (du haut vers le bas).



En cas de démontage complet de l'assiette, veillez à l'alignement parfait des arrivées d'air primaire et du système mécanique de décendrage comme sur l'image ci-contre.

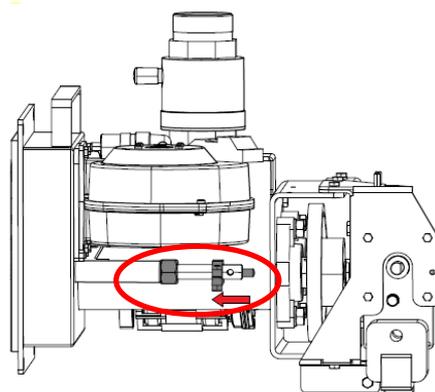


Domage sur le système de décendrage de l'assiette de combustion

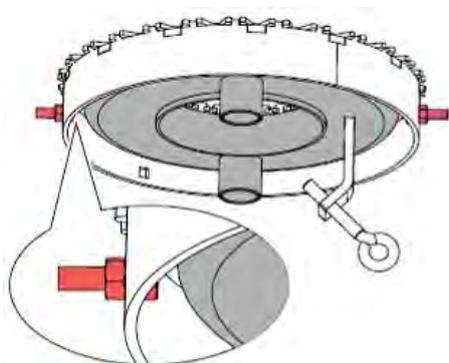
En cas de remontage avec un mauvais alignement des arrivées d'air primaire et du système de décendrage de l'assiette, le risque de blocage et de mauvaises conditions de combustion est important.

Si l'assiette est fortement chargée, il faut aspirer les cendres dans l'assiette ainsi que dans les coudes d'amené d'air primaire.

Il faut contrôler la course du système d'entraînement. Pour cela, faire on/off puis observer la course de l'assiette. Si une fois en bout de course, l'assiette se soulève, il faut régler le système en réglant la butée de réglage côté brûleur.



Selon votre version d'assiette à segments (fixe ou mouvante), vous devez faire attention à la vis de bridage : serrée pour une assiette à segments fixes et desserrée (ou supprimée) pour une assiette à segments mouvants.



Assiette à segments mouvants
Vis de bridage **desserrée**

INDICATION

Assiette de combustion endommagée

Au contact direct de la flamme, l'assiette concentre les contraintes thermiques et peut être endommagée. Il peut arriver que l'assiette présente des fissures légères reliant un ou deux trous. Cela ne nuit pas à la fonctionnalité de l'assiette et il n'y a pas lieu de la remplacer. Ces fissures peuvent intervenir rapidement et rester stables. Noter simplement sur l'attestation d'entretien « fissure légère sur l'assiette ne nuisant pas à la fonctionnalité ».

Si ces fissures se situent sur l'épaisseur (intérieur ou extérieur) le pourtour intérieur ou extérieur, ou sur la surface le plateau supérieure et suffisamment larges pour que des granulés puissent tomber dans l'assiette, il faut prévoir le remplacement de l'assiette. Le formulaire de remplacement inox en Annexe VI détaille les critères de défaillance nécessitant le remplacement de l'assiette de combustion. En cas de doutes ou de questions, prenez contact avec votre distributeur régional.

Si ce n'est pas la première fois que l'assiette de combustion est endommagée et que la chaudière fonctionne avec une sonde fumée, des mesures devront être mises en place. La première mesure étant le remplacement de cette sonde fumée par une sonde de flamme thermocouple qui permet une surveillance et un fonctionnement accru de la combustion.

Nettoyer le canal d'amené des granulés

A l'aide d'un tournevis ou d'un burin retirer le mâchefer formé dans le tube d'amené du granulé.

**ATTENTION****Risque de blessure**

Les soudures à l'intérieur du tube peuvent être mal ébavurées, ne pas introduire la main sans gants.

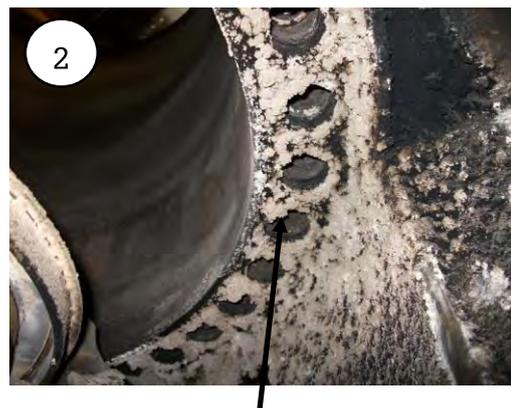
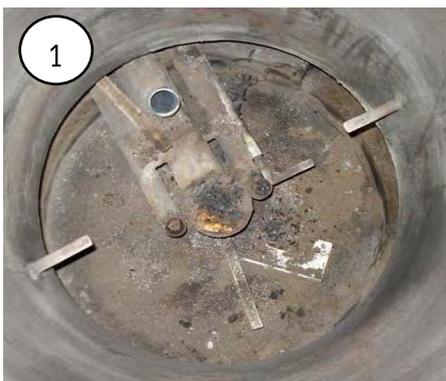
Contrôle de l'allumeur

L'air chaud sort de l'allumeur par un petit trou ($\varnothing 6\text{mm}$). Assurez-vous qu'il soit libre ou libérez le trou avec un pic.

Aspirer la partie inférieure de l'échangeur

Aspirer / Brosser doucement le réfractaire de la porte du cendrier et contrôler son état :

- Si le réfractaire est fissuré, il devra être remplacé sans urgence lors d'une prochaine visite.
- Si des langues noires apparaissent en bordure du réfractaire c'est le signe d'une circulation d'air parasite par non étanchéité du joint. Régler le jeu de la porte et remplacer le joint au besoin (voir réf en annexe III)



Partie inférieure de l'échangeur

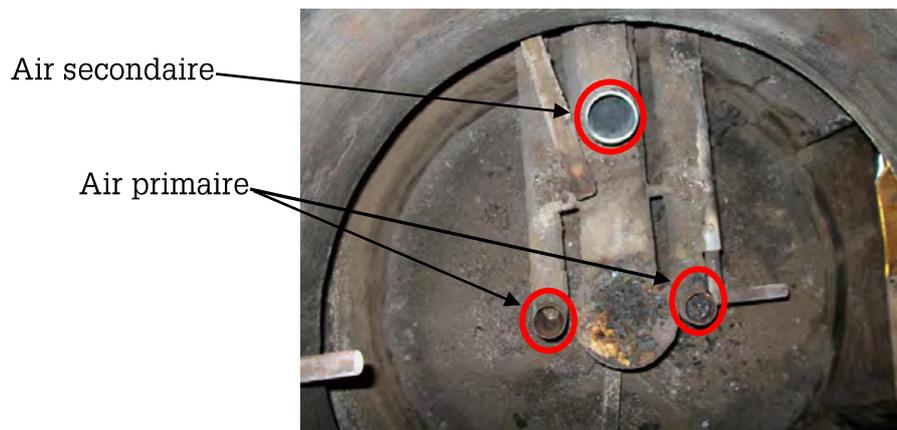
Aspirer et nettoyer complètement le fond de la chaudière

Retirer le cendrier, le vidanger et nettoyer entièrement le fond de la chaudière. Pour cela décrocher la chaîne reliée à la grille de tassage et ne pas oublier de la remettre en place en fin d'opération. En cas de présence importante d'imbrûlés dans le cendrier, le signaler au distributeur ÖkoFEN.

Aspirer les tubes d'air et remettre le pot

Si vous avez colmaté les ouvertures avec du papier, n'oubliez pas de l'enlever puis :

- Aspirer les trois tubes d'amenée d'air de l'assiette et du pot de combustion. S'assurer que rien ne les obstrue.
- Remonter l'assiette et le pot de combustion. Vérifier le bon emmanchement du pot sur le tube d'amenée d'air secondaire.



Nettoyage du ventilateur de combustion

Démonter le ventilateur de combustion (4 écrous) et nettoyer le clapet qui se situe entre le ventilateur et la boîte à air si nécessaire. Nettoyer le ventilateur d'alimentation du brûleur à l'air comprimé (ou aspirateur) et un pinceau.

Graissage des chaînes

Graisser la chaîne d'entraînement de la vis brûleur avec de la graisse à chaîne si nécessaire.

Contrôle du tube de chute (installations à vis)

Sur une installation avec alimentation par vis, il est **impératif** de vérifier l'état du tube de chute reliant la vis ascendante à l'entrée du brûleur et de le remplacer si nécessaire : tube usé par l'abrasion, endommagé aux jonctions...

Contrôle des signes de retour de fumées

Les signes de retour de fumées sont :

- Le client se plaint d'une odeur âcre, piquante ou de goudrons.
- Sur une installation à aspiration, les tuyaux pneumatiques sont colorés (brunis).
- Présence importante de condensats sur des grandes surfaces du corps de chauffe.



DANGER

Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Contrôler la bonne fermeture de la vanne coupe-feu comme indiqué sur les photos ci-dessous. Démonter pour cela le tube de chute (chaudière à vis, ou la trémie intermédiaire).



DANGER

Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Contrôler la ventilation de chaufferie. Elle doit être permanente (sauf configuration étanche) et de 200 cm² au total. (Ventilation basse = 100 cm². Ventilation haute = 100 cm²)



CORRECT – VANNE ETANCHE

VANNE NON ETANCHE

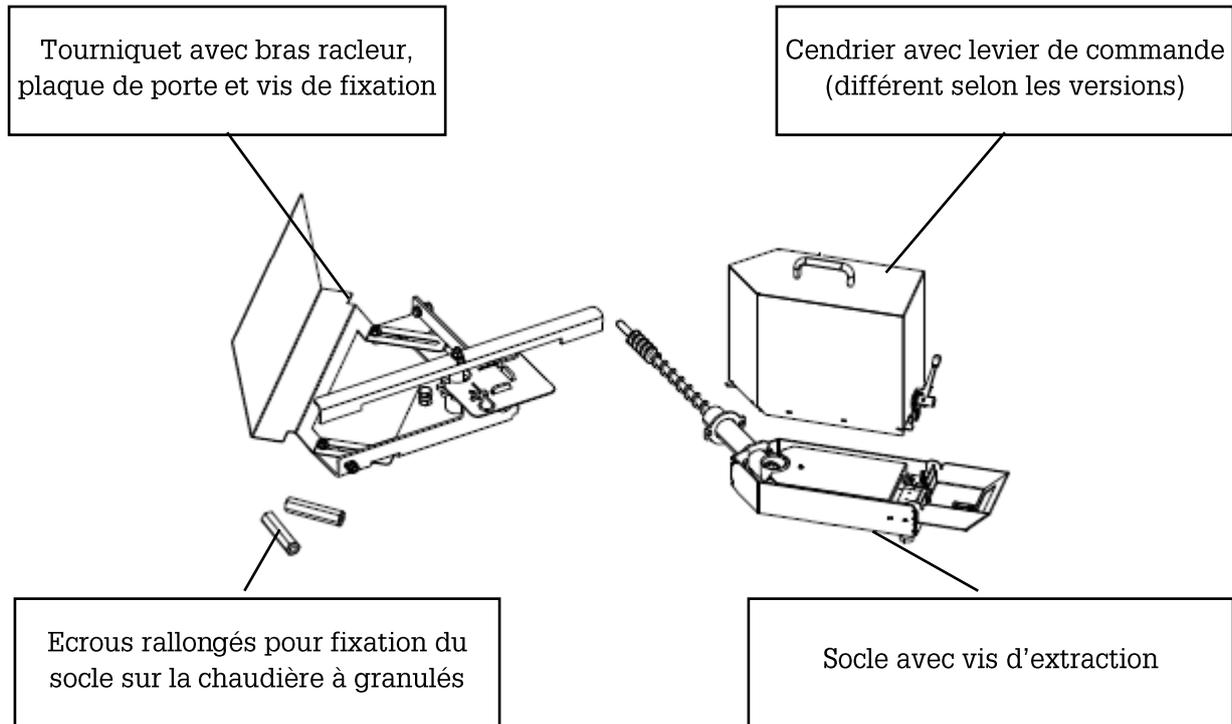


FAUX –

Le nettoyage de la chaudière est maintenant terminé. Ne pas refermer la chaudière à ce stade car des contrôles ultérieurs, conditionnants de nouvelles opérations, vont suivre.

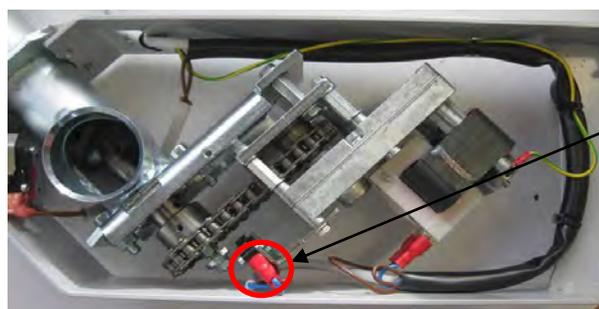
Nettoyage du cendrier extérieur (optionnel)

Les chaudières de 36 à 56 kW sont équipées de série d'un cendrier extérieur. Ce cendrier extérieur est optionnel sur les chaudières plus petites. Le cendrier extérieur peut également être monté sur toutes les chaudières vendues après 2007.



Contrôler sur ces installations :

- L'horizontalité des pales à l'aide du niveau à bulle.
- L'état de la pignonnerie à l'intérieur du corps de chauffe.
- Si le jeu mécanique entre la vis sans fin du cendrier extérieur et le tourniquet est correcte.
- Basculer le levier et soulever le bloc cendrier extérieur. Vidanger le cendrier. Aspirer les cendres du socle
- Démontez la plaque de protection métallique du support de cendrier, contrôlez la bonne fixation du compte tours en bout de vis d'extraction des cendres et aspirez.
- Bien reposer le cendrier sur le socle en insérant les pattes arrière (ou avant selon la version) et remettre le levier en position fonctionnement



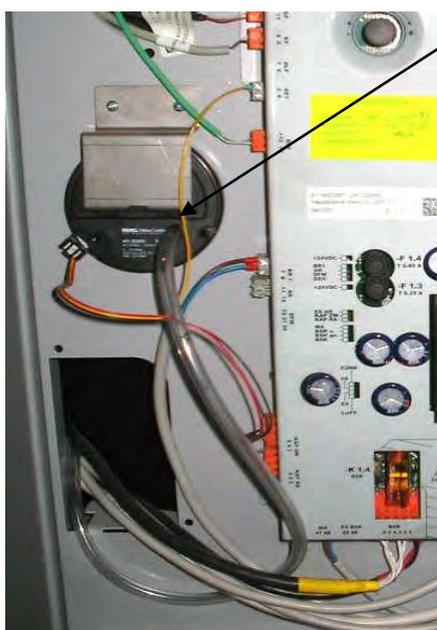
Contacteur
compte-tour

Contrôle du pressostat

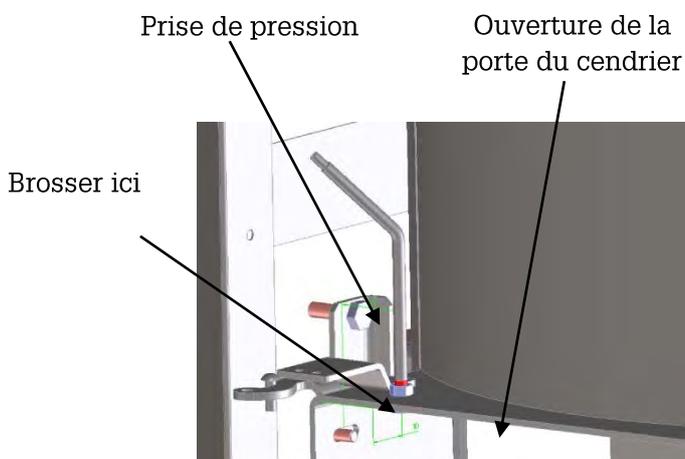
Certaines chaudières sont équipées d'un pressostat (généralisé à partir de 2010) qui mesure la pression à l'intérieur du corps de chauffe. Le ventilateur de fumée est asservi à la pression mesurée afin d'optimiser la vitesse des fluides dans la chaudière. Il permet également une mise en sécurité de la chaudière lorsque que la dépression est insuffisante. Une canne métallique débouche dans le corps de chauffe au-dessus et à gauche de l'ouverture de la porte du cendrier, derrière la jaquette de l'automate. Cette canne est reliée par un flexible au pressostat noir (sur la borne P2). Selon la version, le pressostat peut avoir deux positions. Soit verticale comme sur la photo ci-dessous ou horizontale.

Les opérations à réaliser sont les suivantes :

- Oter le panneau avant de la chaudière (2 écrous, clef à pipe de 7), débrancher le flexible coté pressostat et souffler dedans pour enlever la poussière ainsi que les condensats.
- Bien broser et aspirer l'emplacement de la prise de pression dans le corps de chauffe
- Bien rebrancher le pressostat en D^2



Débrancher le flexible et souffler ici



Prise de pression

Ouverture de la porte du cendrier

Brosser ici

Extracteur de fumées

Le démontage de l'extracteur est systématique. Contrôlez l'état du joint et veillez à bien le remettre en place avant remontage sous peine de bloquer le ventilateur.



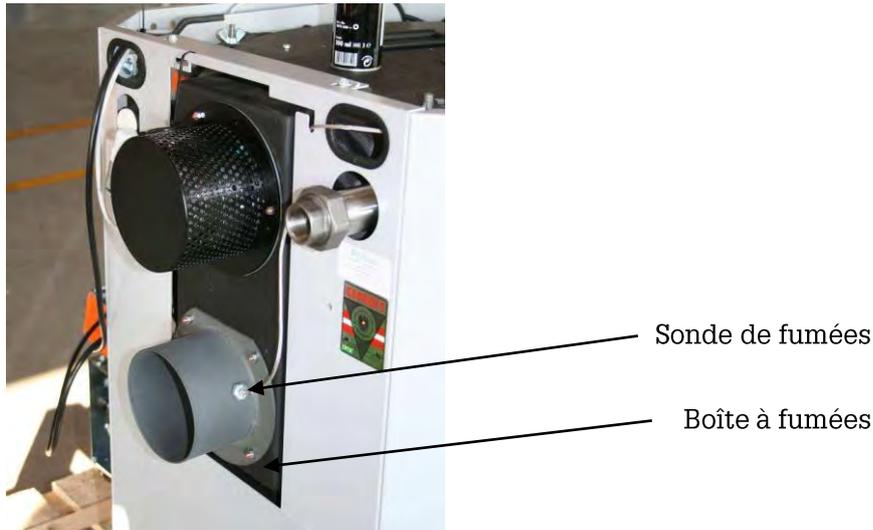
ATTENTION

Destruction de l'extracteur de fumées

L'absence d'entretien du ventilateur peut l'alourdir et le déséquilibrer jusqu'à tordre l'axe, le ventilateur devient alors bruyant et inutilisable. Son remplacement est alors obligatoire.

Sonde de fumées (si présente)

Sortir la sonde de la buse de fumées, la nettoyer et la réintroduire jusqu'à la butée.



Boîte à fumées et conduit de raccordement

Le nettoyage du conduit de raccordement fait partie de l'entretien de la chaudière.

Déboîter le conduit de raccordement des fumées et aspirer les cendres présentes au fond de la boîte à fumées. Ramoner ensuite l'ensemble du conduit de raccordement à l'aide d'un hérissin en nylon dur.

Le ramonage du conduit de fumées (portion verticale) est encadré par le RSDT et le DTU24.1. Il devrait être réalisé avant l'entretien de la chaudière.

Système d'alimentation en granulés

Pour les installations à aspiration, contrôler la mise à la terre des conduites de remplissage côté silo et côté chaudière. Des cosses de mise à la terre prévues à cet effet sont présentes sur l'installation.



Mise à la terre côté trémie intermédiaire



Mise à la terre côté silo

Si le client mentionne une turbine bruyante, contrôler le crible du couvercle d'aspiration à l'intérieur de la trémie intermédiaire. Si nécessaire, dégagez-le à l'air comprimé.

Tous les trois ans, vérifier et remplacer au besoin les balais de la turbine (voir réf. en annexe III).

Contrôler les tuyaux d'aspiration à chaque entretien particulièrement sur les 56kW ou sur tout autre chaudière consommant beaucoup de granulés (>10 tonnes par ans). Avec la consommation de granulés, le tracé du parcours constitue le principal facteur de vieillissement. Contrôler les défauts d'étanchéité sur tout le trajet: les coudes, les ascensions....

Stockage

Aucun graissage des paliers de vis n'est nécessaire. Ils sont considérés comme graissés à vie.

En cas de difficulté de dessilage mentionné par le client ou à la fin d'une livraison très poussiéreuse, ÖkoFEN préconise une vidange et un nettoyage complet du silo.

 DANGER	Risque d'intoxication au CO
Ventilez suffisamment le silo avant d'y accéder	

4. Entretien additionnel spécifique aux chaudières à condensation

Les chaudières à condensation ÖkoFEN Pellematic Plus et Pellematic Maxi Condensation (41-64kW) sont équipées d'un échangeur supplémentaire dans lequel les fumées sont portées à des températures suffisamment basses pour condenser. Cet échangeur nécessite à minima un entretien annuel méticuleux afin de conserver ses performances. Les chaudières Maxi Condensation (disponibles à partir de 2015) sont traitées en fin de chapitre.

Chaudière avant mai 2010-Echangeur inox-

Vue extérieure du condenseur



Vue intérieure du condenseur inox



Chaudière après mai 2010-Echangeur graphite

Vue extérieure du condenseur



Vue intérieure du condenseur graphite



Dispositif de rinçage automatique de l'échangeur de condensation :

Guide pratique – Entretien annuel des chaudières PE(S)(K)(B) 8-64

A période fixe de fonctionnement du brûleur, l'échangeur est aspergé d'eau pendant environ 1 minute. Les eaux de rinçage emportent avec elles les cendres qui se sont déposées dans l'échangeur de condensation et le maintiennent propre.

Le rinçage est déclenché par une électrovanne pilotée par l'automate de contrôle de la chaudière. L'eau de rinçage est prise sur le réseau d'eau froide via une vanne et un Aquastop fournit. Elle est évacuée en bas de l'échangeur par une conduite de pente suffisante et équipée d'un siphon monté directement derrière la chaudière, ce qui le rend étanche aux fumées.

Du fait de la forte dilution des condensats dans l'eau, les eaux de rinçage peuvent être évacuées directement à l'égout. En cas d'utilisation d'une pompe de relevage, veillez à ce que son débit atteigne au minimum 6L/min et soit suffisamment résistante aux condensats.

Lors de l'entretien annuel d'une chaudière à condensation, les étapes suivantes s'ajoutent aux dix étapes d'entretien préalablement décrites.

Afin d'accéder à l'échangeur, ôtez l'habillage du condenseur sur la face arrière de la chaudière.

Etape1 : Démontage et nettoyage de l'extracteur de fumées

Le démontage de l'extracteur de fumées est systématique. Contrôlez l'état du joint et veillez à bien le remettre en place avant remontage sous peine de bloquer le ventilateur.



ATTENTION

Destruction de l'extracteur de fumées

L'absence d'entretien du ventilateur peut l'alourdir et le déséquilibrer jusqu'à tordre l'axe, le ventilateur devient alors bruyant et inutilisable. Son remplacement est alors obligatoire.

Etape 2 : Nettoyage des tubes de fumées

Après avoir démonté l'extracteur de fumées situé sur le dessus du condenseur, nettoyer les tubes de fumées en les arrosant d'eau et en vous aidant du goupillon fournit par ÖkoFEN.

**ATTENTION****Destruction du condenseur graphite**

Nettoyer l'échangeur graphite uniquement avec le goupillon fourni avec la chaudière. Ne pas utiliser de brosse métallique au risque d'endommager l'échangeur de manière irréversible. Le graphite est un matériau tendre.

Etape 3 : Contrôle de la rampe de rinçage

Contrôler le bon fonctionnement du rinçage de l'échangeur en activant l'électrovanne. Si le flux d'eau n'arrose pas la totalité des tubes, dévisser la rampe de rinçage, la nettoyer puis la remonter en prenant garde que l'aspersion se fasse sur la totalité des tubes. Vérifier également la propreté du filtre situé dans la conduite d'alimentation d'eau de lavage (se trouve dans l'électrovanne).

Etape 4 : Nettoyage et contrôle du siphon :

Le démontage et le nettoyage du siphon d'évacuation des condensats est indispensable. Déboîter le siphon, nettoyer le à l'aide d'une brosse adaptée et remettez le en place.

INDICATION**Remontage du siphon**

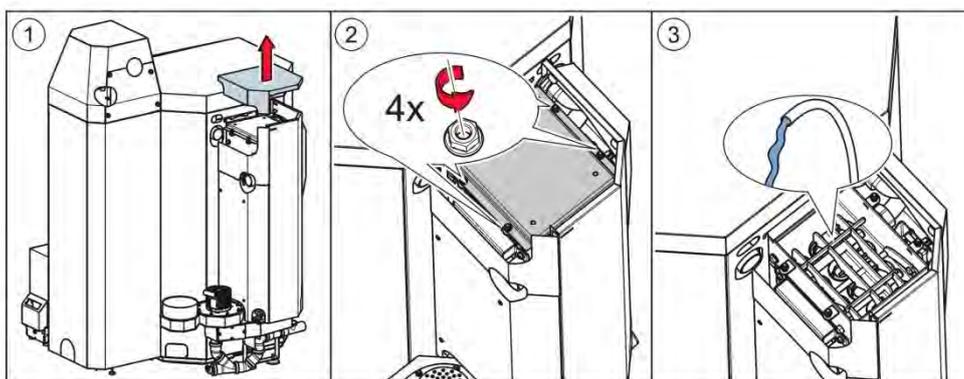
N'oubliez pas de remplir le siphon d'eau lors du remontage pour éviter les remontées d'odeurs et garantir le bon fonctionnement de votre installation.

Etape 5 : test de fonctionnement du rinçage

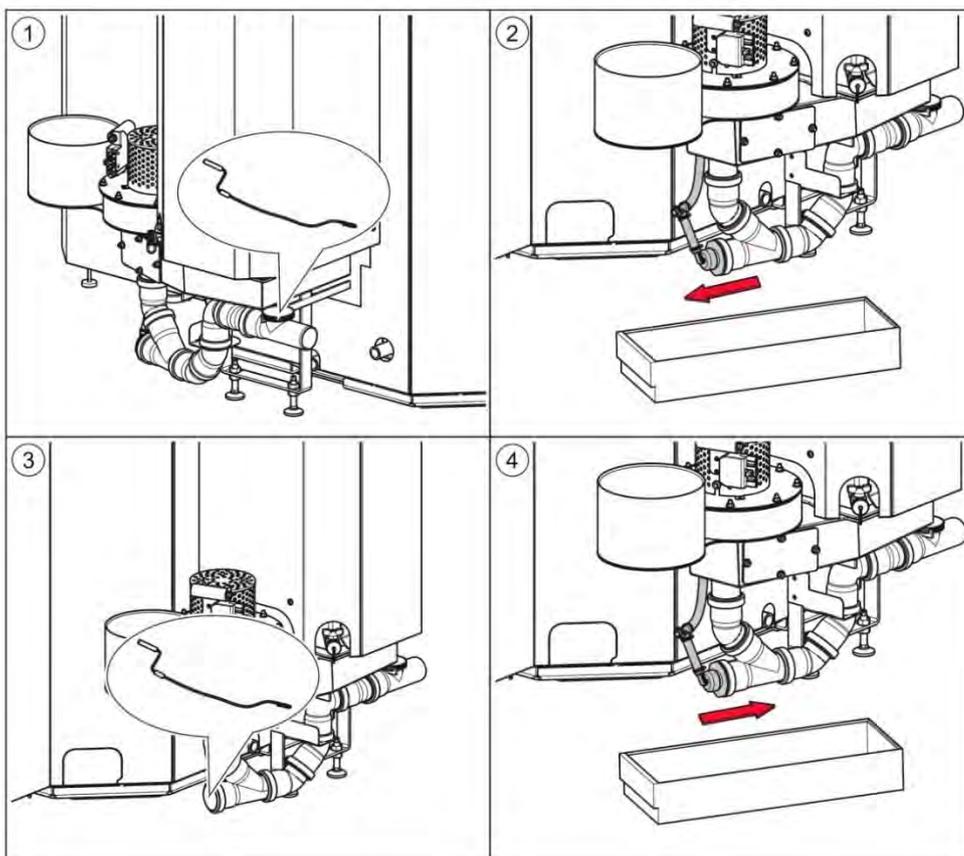
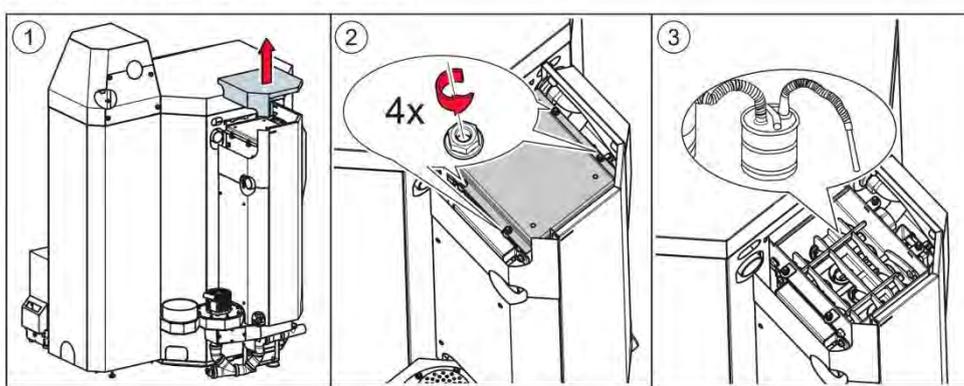
Remettre l'installation sous tension, vérifier que l'électrovanne de déclenche et que l'eau de rinçage est évacuée correctement.

Pellematic Maxi Condensation (41-64kW)

Entretien de l'échangeur avec de l'eau :



Entretien de l'échangeur avec un aspirateur:



5. Présentation et contrôle de l'automate

La chaudière et ses moteurs sont pilotés par un automate de contrôle. Plusieurs modèles existent, regardez les photos ci-dessous et référez-vous au code couleur afin de reconnaître visuellement le modèle présent sur votre installation.

Reconnaître son automate rapidement



CMP1.4

Signes distinctifs

- 4 fusibles de protection
- Ecran triangulaire sur le pupitre
- Molette facilement accessible
- Carte CF sur le dessus



CMP0.6

Signes distinctifs

- 3 fusibles de protection
- Molette renfoncée
- Carter de protection brillant
- Carte CF au milieu



KEBA

Signes distinctifs :

- 2 fusibles de protection
- Beaucoup plus fin
- Pas de molette de navigation
- Pas de Carte CF

Automate type CMP1.4

Automate type CMP0.6

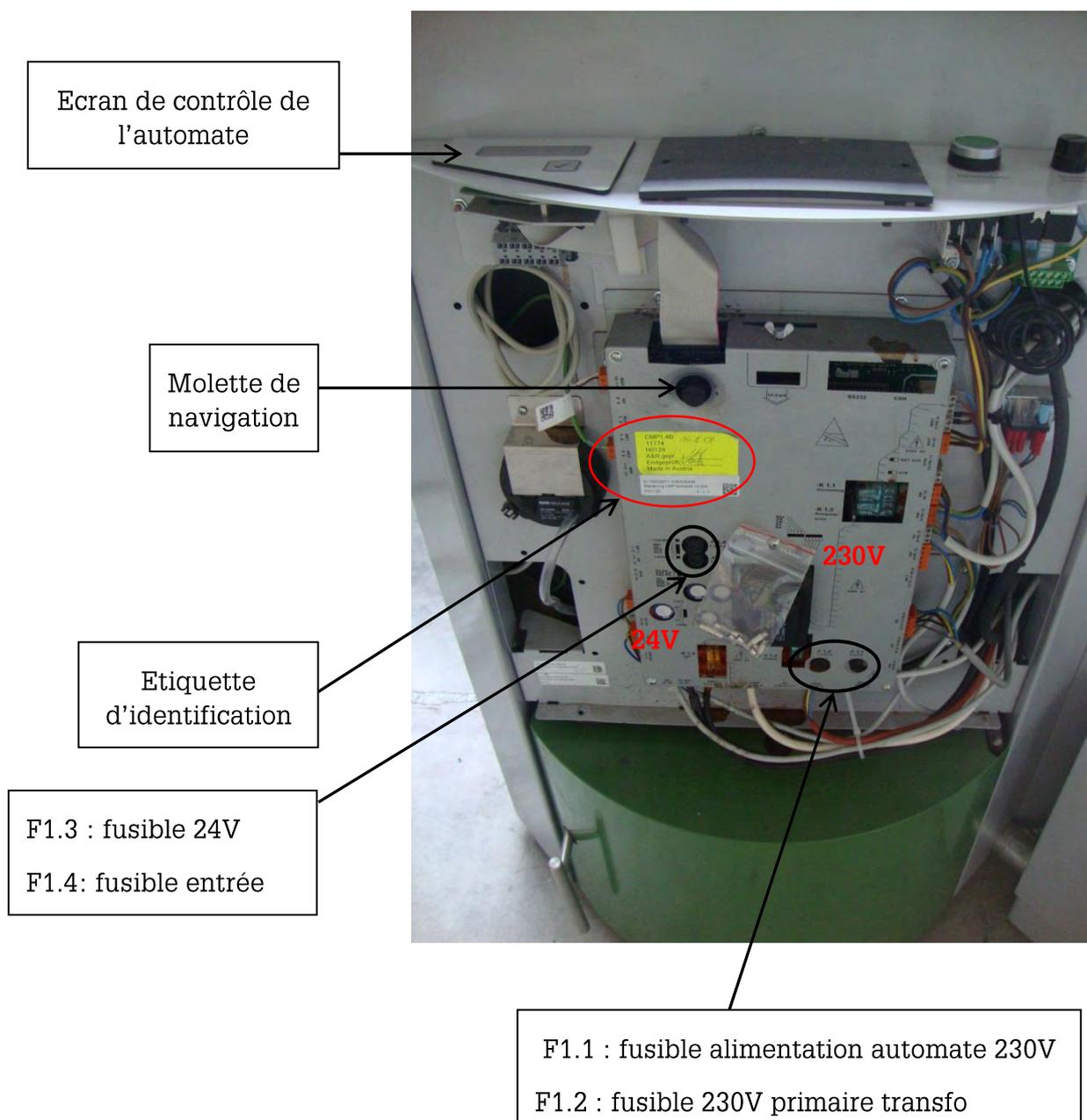
Manipulations communes aux automates des types CMP1.4 et CMP0.6

Automate KEBA CP21

Les différents types d'automate

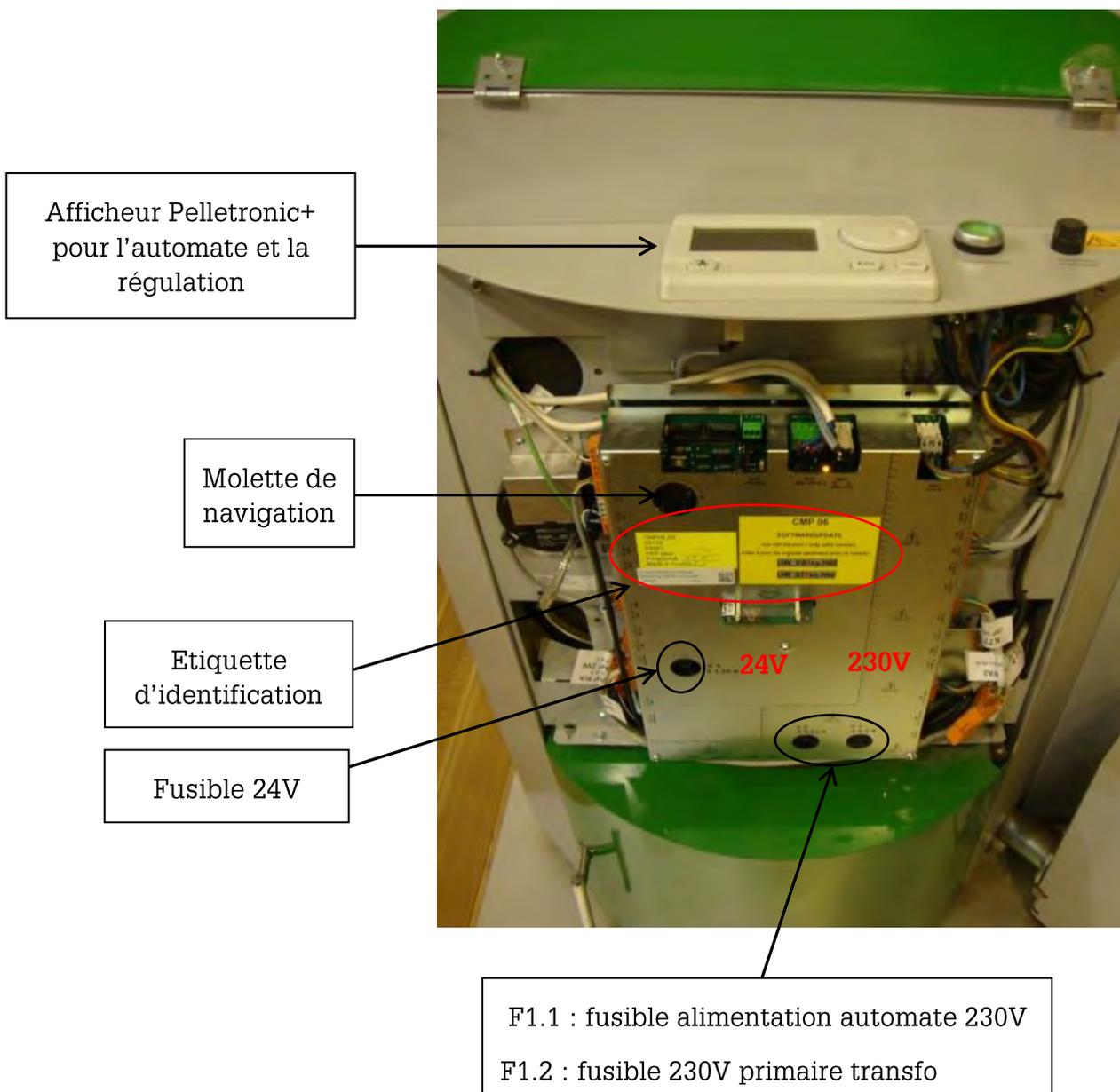
CMP1.4

Automate de contrôle commercialisé entre 2006 et 2010. Il est constitué d'une carte principale séparée en deux parties de puissances. La première en 24V pour la commande, la seconde en 230V pour la puissance. Une molette de navigation se situe sur la partie supérieure gauche de l'automate et les paramètres peuvent être visualisés via un écran de contrôle triangulaire situé sur le tableau de bord de la chaudière. 4 fusibles protègent la carte électronique.



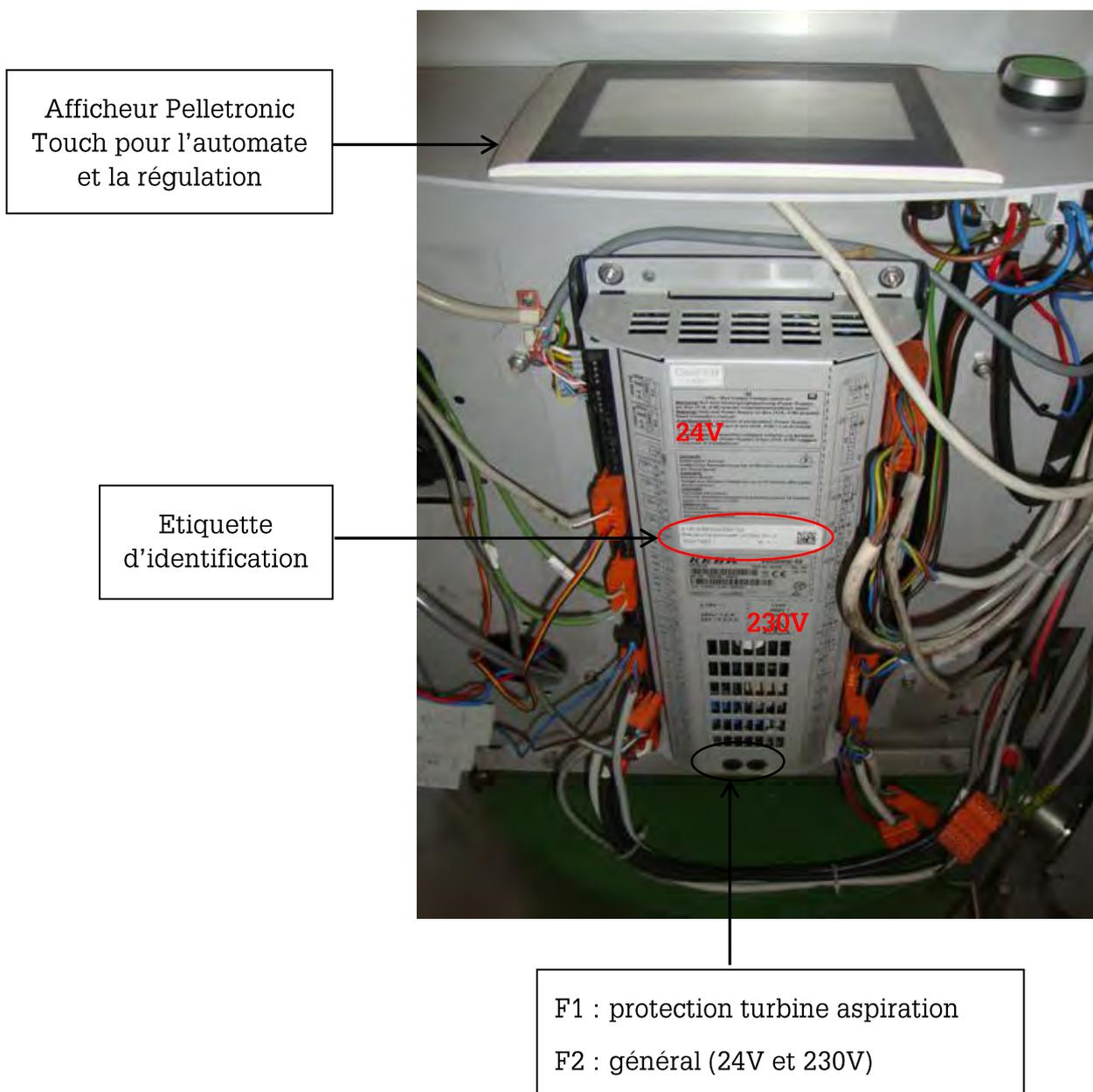
CMP0.6

Automate de contrôle commercialisé entre 2010 et 2013. Il est constitué d'une carte principale séparée en deux parties de puissances. La première en 24V pour la commande, la seconde en 230V pour la puissance. Une molette de navigation moins accessible que sur le CMP1.4 est toujours présente en haut à gauche de l'automate. Les paramètres peuvent être visualisés via l'afficheur blanc Pelletronic+. Sur ce modèle, le pilotage de l'automate et de la régulation passe par le même afficheur.



KEBA

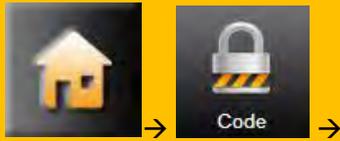
Automate de contrôle commercialisé depuis 2013. Il est constitué d'une carte principale séparée en deux parties. La première en 24V pour la commande, la seconde en 230V pour la puissance. Le pilotage de l'installation se fait entièrement via l'écran tactile Pelletronic Touch. Cet automate permet un mode de communication BUS.



Niveau de paramétrage et code d'accès

Certains paramètres décrits plus loin nécessitent un code d'accès, le tableau ci-dessous décrit la procédure de saisi du code en fonction de votre version automate pour l'accès aux niveaux protégés.

 ATTENTION	<p><i>Passage au niveau protégé Dysfonctionnement de la chaudière</i></p>
<p>Les paramètres de niveau protégé jouent un rôle important sur le bon fonctionnement de la chaudière. Relevez ces valeurs sur le carnet d'entretien. Si elles sont différentes des valeurs standards, discutez-en avec votre technicien ÖkoFEN. Ne modifiez que la correction d'air de combustion (P261) et la puissance chaudière (P265) selon les méthodologies des pages suivantes.</p>	

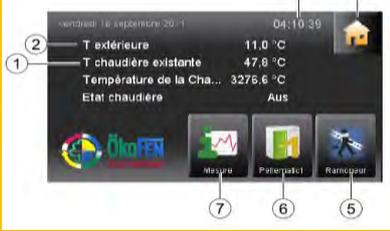
Automate	Automate CMP1.4	Automate CMP0.6	Automate KEBA CP21
Structure du code	<p>Les paramètres en accès client commencent par P1XX. Les paramètres en accès protégés commencent par P2XX :</p> <p style="text-align: center;">CODE D'ACCES A 2 CHIFFRES</p> <p style="text-align: center;">=</p> <p style="text-align: center;">DEUX PREMIERS CHIFFRES DE L'HEURE + DEUX PREMIERS CHIFFRES DE LA DATE</p>		<p>Il s'agit d'un code à 4 chiffres, les deux 1ers chiffres correspondent à l'heure et les deux suivants au jour de la date :</p> <p style="text-align: center;">CODE D'ACCES A 4 CHIFFRES</p> <p style="text-align: center;">=</p> <p style="text-align: center;">DEUX PREMIERS CHIFFRES DE L'HEURE ET DEUX PREMIERS CHIFFRES DE LA DATE</p>
Exemple	<p>Nous sommes le 02/12/2013 il est 15h30, le code est donc 02 + 15 soit 17.</p>		<p>Nous sommes le 02/12/2013 il est 15h30, le code est donc 0215.</p>
Chemin d'accès	<p>Molette automate → P199 → Entrer code puis valider → Accès aux P2XX.</p>	<p>Molette automate → P199 → Enter code puis valider → Accès aux P2XX</p> <p style="text-align: center;">Ou</p> <p>Molette régulation → Pellematic → Pellematic CMP → Pellematic 1 → P199 → Entrer code puis valider → Accès aux P2XX.</p>	<div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;">Toucher, saisir le code et valider</p>

Relevé de valeurs

Les pages suivantes illustrent le relevé des valeurs des paramètres de l'automate. Ces valeurs doivent être mentionnées sur la liste de contrôle à chaque entretien (voir modèle en annexe).

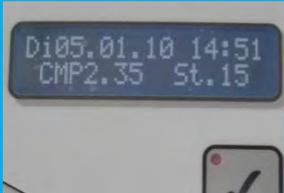
INDICATION	Versions logicielles des automates
Selon les versions logicielles, les dénominations de paramètres peuvent évoluer. Dans tous les cas, suivez la méthodologie décrite ci-dessous et référez-vous aux icônes ou aux numéros de paramètres.	

Présentation de l'écran d'accueil automate (Non protégé)

Automate	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
Visuel			
Chemin d'accès	Touche validation de l'écran automate	Tourner d'un cran la molette automate Ou Molette régulation → Pellematic → Pellematic CMP → Pellematic 1	Appuyer sur l'écran tactile
Signification	<p>- Pellets control : Indique la phase de fonctionnement de la chaudière, ici combustion. Le barre-graphe affiche le niveau de modulation, c'est-à-dire un niveau de puissance actuel entre $P_{nominale}$ et $P_{partielle}$. Chaque rectangle représente environ 10% de la puissance. (0 carré = 30% ; 7 carrés = 100%). Autres mentions possibles : démarrage, allumage, arrêt...</p> <p>- La température affichée indique la température actuelle de la chaudière.</p>		<ol style="list-style-type: none"> 1. Température de la chaudière 2. Température extérieure moyenne 3. Horloge 4. Accès au menu principal 5. Fonction ramoneur 6. Favori 1 7. Favori 2

Relever la version du logiciel automate (Non protégé)

Relever ce paramètre sur le carnet d'entretien, cette information sera utile en cas de SAV.

<u>Automate</u>	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
<u>Chemin d'accès</u>	Touche validation de l'écran automate à partir de l'écran d'accueil automate	Touche Enter à partir de l'écran d'accueil automate	
<u>Visuel</u>			
<u>Signification</u>	<ul style="list-style-type: none"> - La première ligne indique la date au format jr/mm/aa et l'heure. - CMP2.35 désigne la version du logiciel installée - St.15 indique la puissance nominale (P265) 	<ul style="list-style-type: none"> - La première ligne indique la date au format jr/mm/aa et l'heure. - CMP6.37a désigne la version du logiciel installée - St.20 indique la puissance nominale (P265) 	Relever la ligne « Interface » qui indique la version du logiciel de l'interface , cette version est notée sous la forme Touch_version_date version, par exemple : Touch v02.00m 20130910.

Contrôler et Régler l'horloge système (Non protégé)

INDICATION

Importance du contrôle de l'horloge

Pour les automates du type CMP, une défaillance de l'horloge se répercute uniquement sur les opérations qui se déroulent à heure fixe, c'est-à-dire le ramonage automatique et l'aspiration. La chaudière continue de fonctionner.
 Pour les automates du type KEBA, un mauvais réglage de l'heure et de la date se répercute sur les opérations à heure fixe de la chaudière (aspiration, ramonage) mais également sur la régulation des circuits de chauffage.

Automate	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
Chemin d'accès	Touche validation de l'écran automate à partir de l'écran d'accueil automate	Touche Enter à partir de l'écran d'accueil automate	
Réglage de l'heure et de la date	<p>Si l'heure relevée sur l'écran automate indiquant la version du logiciel est erronée, cela signifie que la pile de l'horloge de l'automate est usée. Cette pile délivre une tension de 3V. La durée de vie de la pile est importante mais un arrêt prolongé de la chaudière ou un stockage dans un lieu trop chaud ou trop froid la réduit fortement.</p> <p>Procéder le cas échéant à son remplacement suivant la procédure décrite ci-après.</p> <p>Une fois la pile remplacée, régler l'heure et la date comme suit :</p> <p>Molette automate → P102 : reg.heure/date → Renseigner l'heure et la date avec la molette → Valider</p>	<p>Si l'heure relevée sur l'écran automate indiquant la version du logiciel est erronée, cela signifie que la pile de l'horloge de l'automate est usée. Cette pile délivre une tension de 3V. La durée de vie de la pile est importante mais un arrêt prolongé de la chaudière ou un stockage dans un lieu trop chaud ou trop froid la réduit fortement.</p> <p>Procéder le cas échéant à son remplacement suivant la procédure décrite ci-après.</p> <p>Une fois la pile remplacée, régler l'heure et la date comme suit :</p> <p>Molette régulation → Généralités → Heure / Date → Réglage → Renseigner l'heure et la date avec la molette → Valider</p>	 <p><i>Toucher puis modifier la valeur en pressant les symboles + et -</i></p>  <ul style="list-style-type: none"> a. Désignation du paramètre b. Réglage de l'heure ou de la date c. Effacer d. Fonction d'aide – inactive e. Valider la saisie

Procédure de remplacement de la pile sur les automates de type CMP1.4 et CMP0.6

- Pile CMP1.4 : Lithium CR2330 disponible en commande chez ÖkoFEN (réf E1096) ou dans la distribution spécialisée.
- Pile CMP0.6 : Lithium CR2032 disponible en commande chez ÖkoFEN (réf E1276) ou dans la distribution spécialisée.

Mettre la chaudière hors tension en utilisant le bouton On/Off et débrancher la fiche d'alimentation,

Retirer le capot gris de protection de l'automate (5 vis à retirer),

Changer la pile,

Remonter le capot de protection et remettre la chaudière sous tension,

Procéder au réglage de l'heure comme indiqué dans le tableau précédent.

Démonter la jaquette



Pile CMP1.4

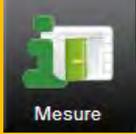


Pile CMP0.6



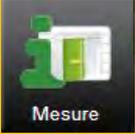
Relever le nombre d'allumages / P112 (Non protégé)

Ce paramètre indique le nombre d'allumages depuis la mise en service de la chaudière. Selon le bon dimensionnement de la puissance chaudière, ce nombre peut varier grossièrement entre 2000 et 5000 allumages par an. Plus le nombre d'allumages est faible, meilleurs sont le rendement et les émissions de la chaudière. **Relever ce paramètre sur le carnet d'entretien.**

Automate	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
<u>Intitulé</u>	P112 / nb démarrages	P112 / nb démarrages	PE1 démarrage brûl
<u>Chemin d'accès</u>	Molette automate → P112	Molette automate → P112 Ou Molette régulation → Pellematic → Pellematic CMP → Pellematic 1 → P112	 →  →  → PE1 démarrage brûl

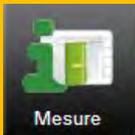
Relever le temps de fonctionnement total / P113 (Non protégé)

Ce paramètre indique la durée de fonctionnement du brûleur (phase d'allumage + modulation) depuis la mise en service de la chaudière. Sur la majorité des installations, le brûleur fonctionne entre 1000 et 2500 h par an. Au-delà de 3000h annuel ou 10t de granulés, réaliser **deux entretiens par an**. **Relever ce paramètre sur le carnet d'entretien.**

INDICATION		Dysfonctionnement chaudière et usure prématurée.	
Respectez les préconisations fabricant sur la fréquence d'entretien. Au-delà de 3000h de fonctionnement par an, réalisez un entretien supplémentaire.			
Automate	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
Intitulé	P113 / tps fonct brul	P113 / tps fonct brul	PE1 t fonct brûleur
Chemin d'accès	Molette automate → P113	Molette automate → P113 Ou Molette régulation → Pellematic → Pellematic CMP → Pellematic 1 → P113	 →  →  Mesure → PE1 t fonct brûleur

Relever le temps de cycle moyen et corriger la puissance / P114 (Non protégé)

Le temps de cycle de l'automate (P114) représente la durée moyenne de fonctionnement du brûleur, c'est-à-dire la durée entre la phase d'allumage (incluse) et la phase d'arrêt (exclue) depuis la mise en service de la chaudière et de son automate. **Relever ce paramètre sur le carnet d'entretien.**

Automate	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
Intitulé	P114 / tps moy cycle	P114 / tps moy cycle	PE1 t moyen brûleur
Chemin d'accès	Molette automate → P114	Molette automate → P114 Ou Molette régulation → Pellematic → Pellematic CMP → Pellematic 1 → P114	 →  →  Mesure → PE1 t moyen brûleur

Interprétation du temps de cycle moyen :

Si le temps de cycle moyen <15 min = surdimensionnement de la chaudière :

→ Abaisser la puissance d'une tranche, cela nécessite de poser des bouchons **et** de régler l'automate.

Si le temps de cycle moyen entre 15 et 25 min = léger surdimensionnement de la chaudière :

→ Abaisser la puissance de 2kW sur l'automate, pas besoin de mettre de bouchon.

Dans ces deux cas il faut modifier la puissance de la chaudière dans l'automate selon la méthode décrite au paragraphe « Relever et corriger la puissance de la chaudière ».

Il est également nécessaire de modifier le paramètre fonctionnement du brûleur sur impulsion pour les automates de type CMP1.4 et CMP0.6 selon la méthode décrite au paragraphe « Relever le mode de fonctionnement du brûleur ». Pour les automates KEBA (chaudière d'après 2013), cela n'est pas nécessaire.

Récapitulatif des actions en fonction des temps de cycle moyens :**Objectif :**

Le temps de cycle idéal devrait être supérieur à 25min. D'autres méthodes permettent d'améliorer ce temps de cycle, prenez contact avec votre distributeur pour de plus amples renseignements.

Puissance initiale= Nombre de bouchons	Puissance modifiée (à renseigner dans l'automate)= Nombre de bouchons	Paramètre fonctionnement sur impulsion (pour CMP)*
---	--	---

Temps de cycle inférieur à 15 minutes

8kW=0	8kW=0	1
12kW=6	10kW=6	1
15kW=4	12kW=6	1
20kW=0	15kW=4	1
25kW=4	21kW=4	1
32kW=0	25kW=4	1
36kW=6	33kW=6	1
48kW=4	36kW=6	1
56kW=0	48kW=4	1

Temps de cycle compris entre 15 et 25min

8kW=0	8=0	1
12kW=6	10=6	1
15kW=4	13=4	1
20kW=0	18=0	1
25kW=4	21=4	1
32kW=0	30=0	1
36kW=6	33=6	1
48kW=4	46=4	1
56kW=0	54=0	1

Temps de cycle supérieur à 25min

Le dimensionnement de la chaudière est correct. Aucune modification nécessaire.

***Réserve :** Ne pas mettre le fonctionnement sur impulsion sur 1 lorsqu'un Ballon Tampon est présent sur l'installation.

Remise à 0 du compteur de temps de cycle :

Attention, le **temps de cycle moyen** n'est pas représentatif du fonctionnement réel récent, mais uniquement du fonctionnement moyen depuis la première mise en marche de la chaudière. Avant un an de fonctionnement, cette valeur n'a pas de sens, car ce temps de cycle varie de façon conséquente entre l'hiver, la mi-saison et l'été.

Après une modification de puissance de la chaudière, procéder comme-suit pour remettre à zéro le temps de fonctionnement brûleur afin de contrôler l'efficacité de la correction :

Automate	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
Remise à 0 du compteur	<p>Pour les automates de type CMP, le compteur ne peut pas être remis à 0, pour avoir la valeur de l'année en cours, il vous faut appliquer les formules suivantes :</p> <p>Heure fonctionnement actuel (P113) – Heure fonctionnement il y a 1 an (P113) = P113 à retenir Nombre d'allumage actuel (P112) - Nombre d'allumage actuel (P112) = P112 à retenir Temps de cycle moyen de l'année (P114) = P113 à retenir / P112 à retenir</p>		<p>Il faut au préalable renseigner le code d'accès, ensuite :</p>  <p>→ Icône entretien</p> <p>→ Icône Heures sup...</p> <p>→ Valider</p>

Relever la correction combustible / P160 (Non protégé)

La cadence de la vis brûleur dépend de la puissance nominale de la chaudière et de l'action de la modulation. Ce paramètre permet d'augmenter ou de diminuer l'apport de combustible par la vis brûleur dans le cas d'une qualité de granulés inhabituelle. Notez la valeur actuelle avant l'analyse de combustion, puis s'il y a lieu, la valeur après analyse de combustion (voir partie X.X). Vous pouvez augmenter ou réduire la temporisation de marche de la vis brûleur de +10 à -10. Le réglage standard est de 0. **Relever ce paramètre sur le carnet d'entretien.**

Automate	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
Intitulé	P160 / modif. vit. vis	P160 / modif. vit. vis	Correction combustible
Chemin d'accès	Molette automate → P160	Molette automate → P160 Ou Molette régulation → Pellematic → Pellematic CMP → Pellematic 1 → P160	 <p>→ Correction combustible</p> <p>0</p>

Relever le mode de fonctionnement du brûleur / P170 (Non protégé CMP/Protégé KEBA)

Deux modes de fonctionnement de la demande brûleur :

- Soit la chaudière fonctionne après avoir reçu le signal de demande brûleur et s'arrête dès que le signal disparaît = fonctionnement **Standard**,
- Soit le signal de demande d'intervention brûleur est activé par une impulsion et désactivé à l'atteinte de la température maximale de la chaudière (76°C par défaut en paramètre 202 pour les automates CMP et Température de Coupure pour les automates KEBA) = fonctionnement **Impulsion**.

Relever ce paramètre sur le carnet d'entretien. Pour les automates de type CMP1.4 et CMP0.6, si temps de cycle moyen relevé en P114 < 25min, le P170 doit être mis sur 1.

Automate	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
<u>Intitulé</u>	P170 / fonct. sur imp.	P170 / fonct. sur imp.	Fonct brûleur Std/Imp
<u>Chemin d'accès</u>	Molette automate → P170 Standard : P170 = 0 Impulsion : P170 = 1	Molette automate → P170 Ou Molette régulation → Pellematic → Pellematic CMP → Pellematic 1 → P170 Standard : P170 = 0 Impulsion : P170 = 1	Il faut au préalable renseigner le code d'accès, ensuite :   → Choisir Standard ou Impulsion

Relever le temps de fonctionnement de la turbine d'aspiration / P186 (Non protégé)

Paramètre uniquement accessible pour les chaudières avec transfert par aspiration.

Fortement protégée et travaillant en ambiance propre, les turbines s'usent peu. Noter à simple titre d'information sur le carnet d'entretien la valeur de ce paramètre et vérifier l'état des charbons. **Relever ce paramètre sur le carnet d'entretien.**

Automate	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
Intitulé	P186 / tps total aspi	P186 / tps total aspi	Durée fonctionnement
Chemin d'accès	Molette automate → P186	Molette automate → P186 Ou Molette régulation → Pellematic → Pellematic CMP → Pellematic 1 → P186	Il faut au préalable renseigner le code d'accès, ensuite : 

Tester les sorties / P203 (Protégé)

Ce paramètre sert à tester toutes les sorties (moteurs) de l'automate. Lors du test, tous les moteurs sont désactivés et laisse la place au test moteur par moteur. Les composants de sécurité doivent être testés : ramonage, ventilateur de fumées, béliimo,

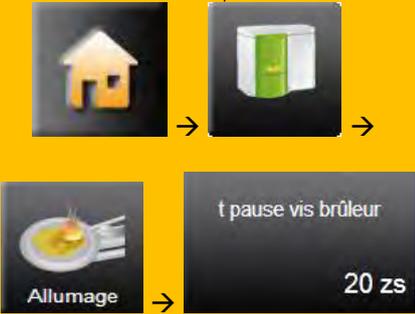
Automate	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
Intitulé	P203 / test sorties	P203 / test sorties	Test des sorties
Chemin d'accès	Molette automate → Code d'accès en P199 → Validation → Molette automate → P203	Molette automate → Code d'accès en P199 → Validation → Molette automate → P203 Ou Molette régulation → Pellematic → Pellematic CMP → Pellematic 1 → Code d'accès en P199 → Validation → Molette régulation → P203	Il faut au préalable renseigner le code d'accès, ensuite :  →  →  → 

Activer la notification d'entretien / P205 et P206 (protégé)

Automate	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
Intitulé	P203 / test sorties	P203 / test sorties	Test des sorties
Chemin d'accès	Molette automate → Code d'accès en P199 → Validation → Molette automate → P205 et P206 Un message « entretien » apparaîtra sur l'afficheur au mois (P205) et jour (P206) indiqué.	Molette automate → Code d'accès en P199 → Validation → Molette automate → P205 et P206 Ou Molette régulation → Pellematic → Pellematic CMP → Pellematic 1 → Code d'accès en P199 → Validation → Molette régulation → P205	Il faut au préalable renseigner le code d'accès, ensuite :  →  →  → Activer la fonction. Puis choisir si elle se déclenche à date fixe, ou après un temps de fonctionnement du brûleur déterminé.

Relever le temps de pause à l'allumage / P223 (Protégé)

Ce paramètre permet de corriger l'apport de granulés sur la seule phase d'allumage en agissant sur le temps de pause de la vis d'alimentation du brûleur. La valeur standard est de 20, elle est exprimée en dixièmes de seconde. **Relever ce paramètre sur le carnet d'entretien.**

Automate	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
Intitulé	P223 / tps pse vis al	P223 / tps pse vis al	T pause vis brûleur
Chemin d'accès	Molette automate → Code d'accès en P199 → Validation → Molette automate → P223	Molette automate → Code d'accès en P199 → Validation → Molette automate → P223 Ou Molette régulation → Pellematic → Pellematic CMP → Pellematic 1 → Code d'accès en P199 → Validation → Molette régulation → P223	Il faut au préalable renseigner le code d'accès, ensuite : 

Relever la correction combustible fine / P260 (Protégé)

Ajustement de la temporisation de marche de la vis brûleur pendant la phase de modulation. Agit comme le paramètre correction combustible (P160) mais de façon plus fine. Ce paramètre doit être sur 0. Valeur exprimée en dixièmes de secondes. Affichage uniquement si la sonde de flamme est inactive. **Relever ce paramètre sur le carnet d'entretien.**

Automate	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
Intitulé	P260 / vis bruleur ++	P260 / vis bruleur ++	T pause vis brûleur
Chemin d'accès	Molette automate → Code d'accès en P199 → Validation → Molette automate → P260	Molette automate → Code d'accès en P199 → Validation → Molette automate → P260 Ou Molette régulation → Pellematic → Pellematic CMP → Pellematic 1 → Code d'accès en P199 → Validation → Molette régulation → P260	Il faut au préalable renseigner le code d'accès, ensuite : 

Relever la correction d'air de combustion / P261 (Protégé)

Permet de corriger l'alimentation en air de combustion. Une valeur importante avive la flamme, augmente l'excès d'air et accélère la combustion **passer cette valeur à zéro avant analyse de combustion. Relever ce paramètre sur le carnet d'entretien.**

<u>Automate</u>	<u>CMP1.4</u>	<u>CMP0.6</u>	<u>KEBA CP21</u>
<u>Intitulé</u>	P261 / vent comb ++	P261 / vent comb ++	Vent comb ++
<u>Chemin d'accès</u>	Molette automate → Code d'accès en P199 → Validation → Molette automate → P261	Molette automate → Code d'accès en P199 → Validation → Molette automate → P261 Ou Molette régulation → Pellematic → Pellematic CMP → Pellematic 1 → Code d'accès en P199 → Validation → Molette régulation → P261	Il faut au préalable renseigner le code d'accès, ensuite : 

Relever la correction tirage / P262 (Protégé)

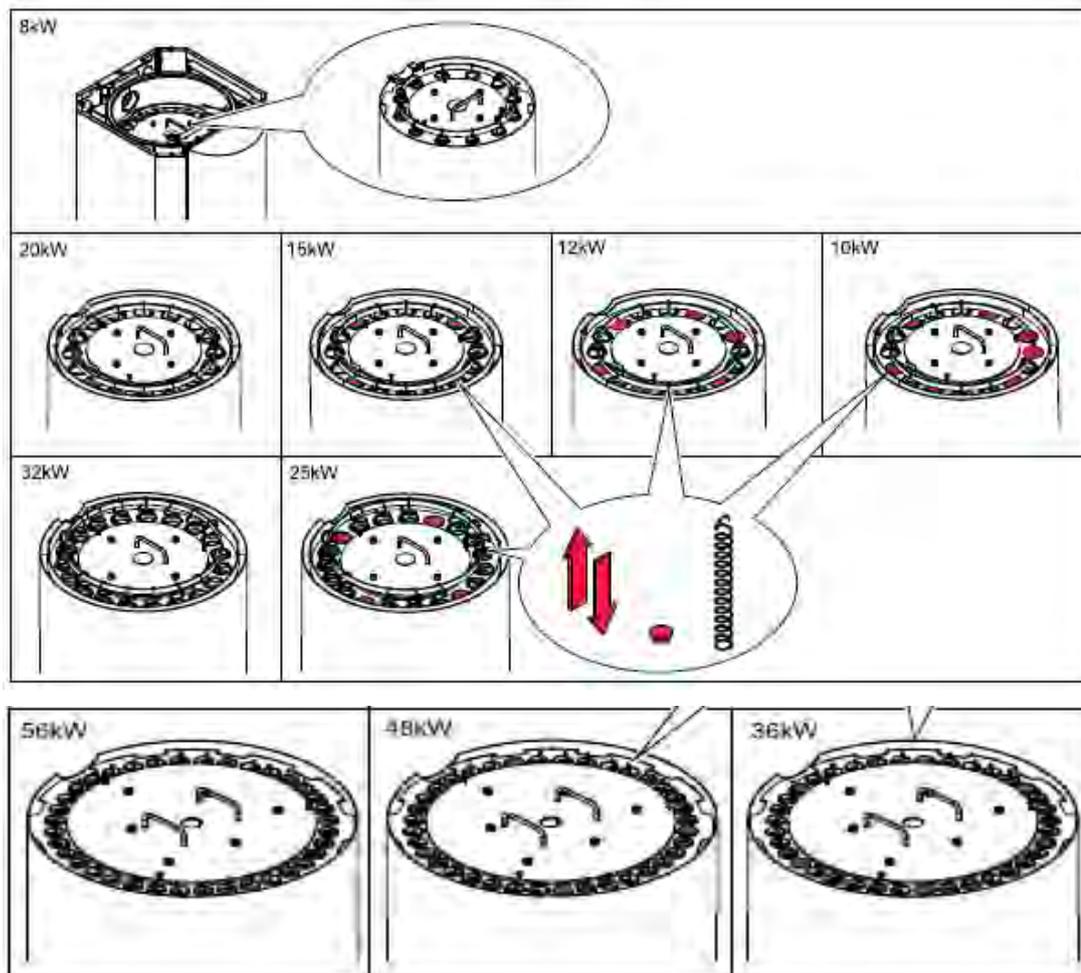
Ajustement de la vitesse du ventilateur d'extraction des fumées pendant la phase de modulation. Permet de modifier légèrement le tirage. Attention, aucun réglage ne permettra de compenser une cheminée qui ne tire pas ou une cheminée qui tire trop. Il faudrait dans un cas rallonger la cheminée et dans l'autre ajouter un modérateur de tirage. Cette valeur devrait être à 0 et ne peut être corrigée que sur préconisation de votre distributeur ÖkoFEN. En cas d'installation avec un pressostat, celui-ci a la priorité sur le fonctionnement de l'extracteur de fumée. **Relever ce paramètre sur le carnet d'entretien.**

<u>Automate</u>	<u>CMP1.4</u>	<u>CMP0.6</u>	<u>KEBA CP21</u>
<u>Intitulé</u>	P262 / vent fum ++	P262 / vent fum ++	Vent fumées ++
<u>Chemin d'accès</u>	Molette automate → Code d'accès en P199 → Validation → Molette automate → P262	Molette automate → Code d'accès en P199 → Validation → Molette automate → P262 Ou Molette régulation → Pellematic → Pellematic CMP → Pellematic 1 → Code d'accès en P199 → Validation → Molette régulation → P262	Il faut au préalable renseigner le code d'accès, ensuite : 

Relever et corriger la puissance de la chaudière / P265 (Protégé)

Cette puissance peut être adaptée en fonction de la valeur du temps de cycle moyen(P114), voir paragraphe « Relever le temps de cycle moyen et corriger la puissance ». **Relever ce paramètre sur le carnet d'entretien.**

Règle ! : La puissance renseignée sur l'automate doit correspondre à la puissance de l'échangeur de la chaudière, et donc au nombre de tubes de fumées ouverts (voir tableau ci-dessous).



Chaudière 12-20kW

ATTENTION

Interdit de baisser la puissance sous **10kW**.

Chaudière 25-32kW

ATTENTION

Interdit de baisser la puissance sous **21 kW**

Chaudière 36-56 kW

ATTENTION

Interdit de baisser la puissance sous **33 kW**

Automate	CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP21
Intitulé	P265 / puissance nom	P265 / puissance nom	Niveau de puissance

6. Montée en température et analyse de combustion

Réamorçage de la chaudière

Vous pouvez maintenant refermer la chaudière complètement et entamer la phase finale de l'entretien.



Activez le paramètre P104 sur les CMP1.4 et CMP0.6 et la touche qui se trouve dans le menu Pellematic sur les Pelletronic Touch: la vanne coupe-feu s'ouvre. Peu après, la vis d'alimentation du brûleur commence à tourner et à alimenter en granulés.



Quand les granulés forment un petit monticule sur l'assiette, appuyez sur la touche de validation pour arrêter la fonction.

Démarrez la procédure de mesure du CO ambiant

L'arrêté donne un protocole très précis pour la mesure du CO ambiant. (Vous pouvez le consulter en annexe II). Avant de démarrer la chaudière, aérez la pièce puis refermez toutes les portes et fenêtres et couper tout autre appareil à combustion présent dans la pièce. Vous pouvez ensuite démarrer la chaudière.

Après minimum trois minutes de fonctionnement du brûleur, déplacer la cellule de mesure sur la largeur de la chaudière à environ 50cm de sa face pendant au moins 30sec et notez la valeur indiquée sur le bulletin de visite.

Montée en température

Première méthode : Méthode simplifiée

Appuyez sur la touche ramoneur. Cette fonction lance le brûleur pendant une durée de 30 minutes, puis dès que la chaudière atteint les 60°C, elle évacue un maximum la chaleur dans les émetteurs du réseau. Cette fonction respecte les limites maximales de températures et évite ainsi tout dommage. Cette méthode bloque la régulation pendant la période de montée en température et ne permet pas la navigation dans les différents paramètres.

Cette méthode bloque l'affichage sur le mode "ramoneur" et interdit toutes actions sur les autres paramètres. Par contre, elle permet de décharger dans les circuits de chauffage en respectant les T° départ max.

Pelletronic+



TEM



Pelletronic Touch



Touche ramoneur

INDICATION

Avoir une bonne mesure de combustion

Obtenir une mesure de qualité nécessite de faire fonctionner la chaudière à pleine puissance pendant au moins 15 minutes, voir plus en cas de réglage. Il faut pouvoir évacuer ou stocker la chaleur produite, au risque de couper le brûleur dès qu'il atteint sa température de coupure (76°C).

Deuxième méthode : Méthode de maintien en de la combustion à puissance nominale

Cette méthode va vous permettre de maintenir votre chaudière à sa puissance nominale et de pouvoir naviguer dans les différents paramètres pour effectuer des réglages si nécessaire ou simplement faire vos relevés pendant la montée en température.

Une fois la phase d'allumage effectuée, attendre que la chaudière soit en combustion pour effectuer les réglages suivants.

CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP021
P163 sur 1 puis P162 sur 17	P163 sur 1 puis P162 sur 17	Étalonner
Molette automate	Molette automate ou Molette régulation : Pellematic/pellematic1/CMP	 Accueil vis ou aspi étalonner
<p>Cette fonction permet de maintenir la chaudière à sa puissance nominale (step17) afin de pouvoir effectuer une mesure de combustion dans de bonnes conditions.</p>		

Comment gagner du temps ?

Profitez de ce temps pour percer le trou de mesure horizontalement pour l'analyseur de combustion (si nécessaire et vous reportez au paragraphe « position de la mesure »), effectuer les contrôles de régulation et du reste de l'installation afin de formuler les conseils et préconisations, commencez à remplir l'attestation d'entretien.

Contrôles de la régulation et autres

Contrôle de paramétrage : le but n'est pas de réaliser un contrôle exhaustif du paramétrage, mais d'orienter le client vers plus de performance et d'économie d'énergie. Vous pouvez réaliser les contrôles suivants, simples et efficaces

Confort / réduit

La température de confort correspond à la température intérieure souhaitée lorsqu'il y a des personnes actives dans la maison. La température de réduit correspond à la température souhaitée la nuit, ou lorsqu'il n'y a personne dans la maison. La régulation ÖkoFEN Pelletronic+ et Pelletronic Touch permettent de programmer jusqu'à trois plages différentes. La régulation TEM (noire) permet d'en programmer autant que souhaité.

INDICATION

Conseils de réglage

A éviter : une température de confort supérieure à 21°C. Une température supérieure révèle un mauvais paramétrage des courbes de chauffe (informer le distributeur) ou un confort important qui aboutit à une consommation de granulés excessive (1°C de plus = 7% de consommation en plus).

A éviter : hacher les plages de confort et de réduit.

Sur les systèmes à forte inertie (du type plancher chauffant), la durée des plages de confort et de réduit ne devraient, en général, pas être inférieures à 6h. Le risque est une baisse de confort et éventuellement de performance.

A éviter : des écarts de températures trop importants entre les plages de confort et réduit. Pour un circuit de type plancher chauffant, il ne devrait pas y avoir plus de 2 degrés de différence entre les consignes de confort et le réduit (5 pour un circuit radiateur).

Limite de confort, limite de réduit

Lorsque la température extérieure dépasse une certaine valeur limite, il n'est plus nécessaire de chauffer. Ces limites de température extérieures sont différentes sur les plages de confort et les plages de réduits. Plus ces limites sont basses, plus les économies d'énergie sont importantes.

INDICATION

Conseils de réglage

A éviter :

une limite de réduit à 15°C. Cela signifie que l'on chauffe presque toutes les nuits en période de chauffe. Hors, il est souvent inutile de chauffer la nuit, car

- la maison est chaude en début de nuit
- on s'accommode d'une température intérieure plus fraîche la nuit
- la régulation redémarre la chaudière bien avant le début de la plage de confort souhaité.

A préférer :

Bien sûr, la limite de réduit dépend du niveau d'isolation thermique et d'inertie de la maison. Vous pouvez proposer les réglages suivants :

Performance thermique de l'habitat	Limite de réduit
Maison fortement isolée, forte inertie	0°C
Maison bien isolée, bonne isolation	5°C
Maison moyennement isolée, isolation moyenne	10°C
Maison peu ou très peu isolée	13°C

Ventilation de chaufferie

Afin de respecter les préconisations d'ÖkoFEN et la réglementation chaudière, les sections de ventilation basse (VB) et haute (VH) doivent être conformes au tableau suivant. Les installations considérées comme étanche font exception au présent tableau.

Puissance en kW	Surface Ventilation en cm ²	Surface Ventilation en cm ²
De 8 à 48kW	VB = 100cm ²	VH = 100cm ²
De 56 à 70kW	VB = 100cm ²	VH = 150cm ²
> 70kW	VB = P * 3	VH = P * 2

 DANGER	Risque d'intoxication au monoxyde de carbone Dysfonctionnement de la chaudière
Contrôler le respect des préconisations et de la réglementation en vigueur.	

Contrôle de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau de chauffage et l'entretien de l'installation ont un impact important sur la performance et la longévité de votre installation.

Pour cette raison, ÖkoFEN France préconise le contrôle tous les trois ans de la qualité de l'eau de votre installation. Ce contrôle est réalisé à votre initiative, préférentiellement par le chauffagiste, mais est aussi réalisable par vos soins à l'aide de moyens simples tel que des bandelettes de mesure pH que l'on trouve en pharmacie.

Afin de préserver la qualité de votre eau de chauffage, vous devez également :

- Limiter les appoints d'eau dans le circuit ; des appoints réguliers signifient que votre installation est défaillante et doit être examinée par un professionnel,
- Ne jamais introduire d'additif autre que l'eau de chauffage,
- Faire entretenir votre installation annuellement et faire réparer les fuites

Contrôle périodique de la qualité de l'eau et de l'installation

Lors de l'entretien annuel de la chaudière, contrôlez systématiquement la pression du réseau ainsi que la pression de gonflage du vase.

La qualité de l'eau de chauffage doit respecter les critères suivants. La mesure de la qualité de l'eau est possible avec des moyens portatifs (analyseur numérique, bandelette, kit de dosage) sur le terrain ou par envoi d'un échantillon en laboratoire. ÖkoFEN France préconise selon la norme EN14868 de réaliser ce contrôle tous les deux ans.

Critère	Valeur admissible	Source	Mode de mesure
pH	8.5 à 10*	Remplissage à l'eau de pluie, additif inapproprié dans l'eau de chauffage, rinçage insuffisant, étanchéité à l'oxygène...	pH mètre, Bandelette pH
Conductivité	1500 µS / cm	Eau saline, produits de corrosion...	Conductivimètre
Chlorure	< à 30 mg /L	Eau de remplissage, matériaux de l'installation...	Chloromètre, Bandelette de test
Coloration	transparente	Corrosion active qui produit des oxydes de fer si coloration orange ou marron	Visuel
TH	<30 °F < 10 °F si ballon tampon	Eau de remplissage ou d'appoint	Kit de dosage, TH mètre, laboratoire

En cas de non-conformité de la qualité de l'eau, les mesures suivantes doivent être adoptées :

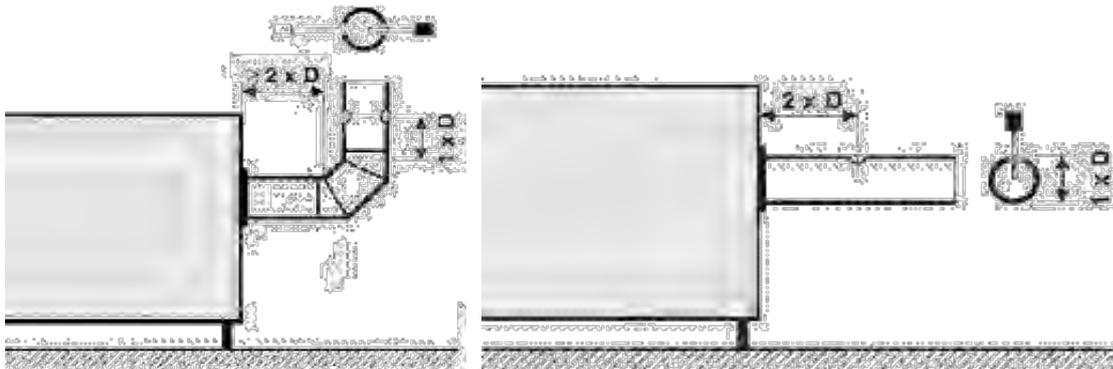
- Rinçage de l'installation : En cas d'usage d'un produit de traitement de l'eau lors du rinçage, employer des produits adaptés et respecter les préconisations du fournisseur du produit. Un traitement de l'eau non conforme à ces préconisations peut entraîner lui-même la corrosion de la chaudière ;
- Ajout d'un pot à boues ;
- Traitement de l'eau de l'installation : En cas d'usage d'un produit de traitement de l'eau en fonctionnement : employer des produits polyvalents adaptés à la chaudière et aux autres matériaux de l'installation (type sentinel X100 ou équivalent) respecter les préconisations du fournisseur. Un traitement de l'eau non conforme à ces préconisations peut entraîner lui-même la corrosion de la chaudière ;
- Séparer les circuits de l'installation non étanches ou salles de la chaudière par un échangeur à plaque ;

Procédure d'analyse de combustion

Position de la sonde de mesure

Le perçage doit se trouver :

- ⇒ A plus de deux fois le diamètre de la buse
- ⇒ A plus de un diamètre de tout coude
- ⇒ Avant le modérateur de tirage



Les fabricants d'appareil de mesure de combustion préconisent un trou d'analyse placé de manière horizontale sur le conduit. Ceci afin de favoriser la qualité de l'analyse.

Quand faire la mesure

Une bonne mesure se doit d'être reproductible. Pour cela, la chaudière doit être stabilisée en puissance nominale. Cela peut être atteint avec les paramètres indiqués en p.46.

En fin d'allumage, la flamme peut être trop étroite, ou trop large. Il faut alors attendre qu'elle soit revenue à une taille correcte (flamme droite au-dessus des perçages d'air primaire sur l'assiette et dans le pot de combustion). La température de fumées ou de flamme est encore faible et augmente rapidement. Il faut attendre que ces conditions transitoires soient terminées.

Lorsque la température des fumées c'est stabilisée à un niveau représentatif du fonctionnement (environ 140°C pour les sondes de fumées ou 750°C pour les sondes de flamme), l'allure de la flamme devrait également être correcte. On peut estimer que ces conditions stationnaires sont remplies environ 15 minutes après le passage en

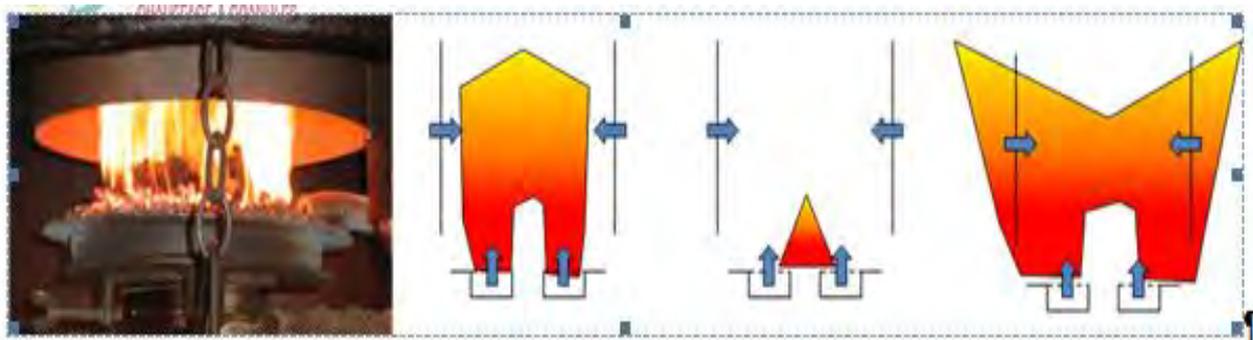


Photo d'une flamme établie → 1°: flamme correcte → 2°: flamme trop faible → 3°: flamme trop large
modulation. Vous pouvez alors réaliser la mesure.

Mesure de tirage

Choisissez la fonction tirage de votre analyseur de combustion et mesurez le tirage.

Les données techniques indiquent que les chaudières classiques ont besoin de 8 Pa (soit 0,08 hPa ou $8 \cdot 10^{-5}$ bar) pour fonctionner correctement.

Le tirage traduit la différence de pression entre l'extérieur et le foyer. Un mauvais tirage aura une conséquence sur le rendement de l'appareil et sur la qualité de la combustion.

Tirage mesuré	Conséquence	Actions
Sous 8 Pa	Mauvaise combustion	Contrôler : Le conduit a-t-il été ramoné ? Les ventilateurs fonctionnent t'ils ? La ventilation de chaufferie ? Le conduit est-il conforme ?
Entre 8 et 15 Pa	Bon fonctionnement	Aucune
Au-delà de 15 Pa	Perte de rendement	Préconiser un modérateur de tirage Réglez le modérateur de tirage

Comment faire l'analyse

Réglez la longueur de la butée pour introduire la canne au centre du conduit.

Choisir pour l'analyse la fonction bois/coke, bois, ou pellets si disponible. Cela n'a pas d'importance pour la mesure obligatoire du taux de CO₂ et d'O₂ qui est indépendante du type de combustible. Par contre, cela est indispensable pour la mesure facultative du rendement.

Introduire la canne dans le conduit et démarrez la mesure.

Commencez par réaliser une pré-mesure :

- Shunter la cellule CO si l'analyseur le permet, l'excès d'air devrait être compris entre 2 et 3.
- Si cela n'est pas possible introduire la canne et surveiller la mesure de CO.



ATTENTION

Risque de dommages sur l'analyseur

Si la mesure de CO monte en quelques secondes à plus 500 ppm. Retirez immédiatement la canne du conduit, contrôlez l'aspect de la combustion à l'œil et attendez quelques minutes avant de reproduire la mesure.

Puis réalisez la mesure : attendez que la valeur se soit stabilisée et imprimer le ticket de mesure

Ne laissez pas la canne de mesure inutilement dans le conduit. Lorsqu'une mesure est terminée, coupez la mesure

Pour aller plus loin : Interprétation du résultat

Le tableau ci-joint donne des repères sur la qualité de la mesure

	CO	Rendement*
Homologation	30 à 110 selon puissance	91 à 93%
Très bon	< 100 ppm	> 90 %
Bon	Entre 100 et 200 ppm	Entre 87 et 90 %
Correct	Entre 200 et 500 ppm	Entre 82 et 87 %
Mauvais	> 500 ppm	< 82 %

* Pour une chaudière condensation, les rendements sont en générale 10% supérieurs.

En cas de mauvaises mesures, contrôlez :

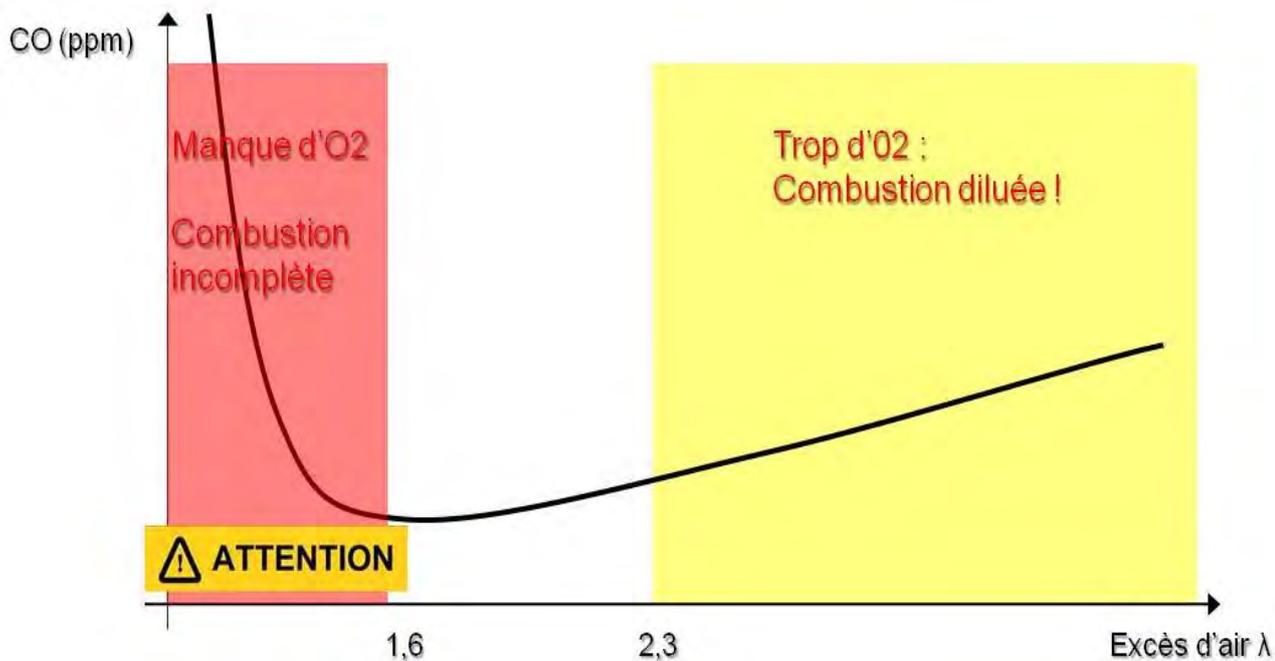
- Visuellement la qualité de la combustion,
- La qualité des granulés de bois
- La valeur des températures de fumée (comprises entre 120 et 160°C) et/ou de flamme (entre 700 et 800°C)
- Le taux d'O₂ suffisant, ventilation de chaufferie efficace, pot et assiette correctement nettoyé et reposé
- Le tirage correct de l'installation

Pour aller plus loin : réglage de la chaudière

Le réglage de la chaudière n'est pas demandé par la réglementation. Cependant, il est dans une certaine mesure possible d'optimiser la combustion en ajustant le régime du ventilateur d'alimentation du brûleur.

Cette fonction permet d'adapter la vitesse du ventilateur d'alimentation du brûleur pendant la combustion en régime nominal

CMP1.4	CMP0.6	KEBA CP021
P261 : vent comb++	P261 : vent comb++	Vent comb++
Molette automate	Molette automate ou Molette régulation : Pellematic/pellematic1/CMP	 Accueil.vis ou aspi vent comb++



Visez un excès d'air compris entre 1,8 et 2,3. En dessous, la combustion risque avec le un temps ou changement de qualité des granulés livrés, de glisser vers la zone de combustion incomplète avec des émissions de CO qui explosent.

Au-dessus, le rendement baisse et les émissions augmentent, mais de façon plus modérée.

Après chaque modification du paramètre, il est nécessaire d'attendre quelques minutes pour que la combustion se stabilise de nouveau.

Mesure du CO ambiant.

Ne pas oublier de finir la mesure conformément à la procédure en annexe II.

7. Remplir l'attestation d'entretien

Quand et comment :

Une attestation d'entretien doit être établie par la personne ayant effectué l'entretien annuel et remise dans les 15 jours suivant la visite au commanditaire de l'entretien. L'original de cette attestation peut être remis sous forme dématérialisée par email. Le commanditaire a la responsabilité de la conserver pendant une durée minimale de 2 années.

Les éléments obligatoires de l'attestation d'entretien sont définis par l'arrêté du 15 septembre 2009 à l'annexe IV. ÖkoFEN dispose de modèles au format informatique et papier. Vous pouvez également utiliser les modèles du COSTIC ou de la CAPEB.

L'auteur de l'entretien peut remplir l'attestation lors de l'entretien, ou bien au bureau avec envoi sous quinzaine.

Données génériques

La première partie de l'attestation comprend :

- Les coordonnées du client et du prestataire,
- Des informations sur l'installation :
 - Puissance, numéro de série et année de fabrication de la chaudière et type de chaudière (vis ou aspiration). Ces informations se trouvent sur la plaque fabricant argentée, cette plaque autocollante est souvent collée à l'arrière de la chaudière.
 - Date de la mise en service, du dernier entretien, ramonage, date et fournisseur de la dernière livraison de granulés. Ces informations sont à demander au client.
 - Appareils utilisés pour les mesures de combustion : l'arrêté n'impose pas directement l'utilisation d'un analyseur électronique, mais y pousse fortement.

Analyse de combustion

Vous avez l'**obligation** d'indiquer sur l'attestation les résultats de mesure suivants :

- Taux d'O₂ et de CO₂ en %
- Température de fumées en °C

Le taux de CO et la mesure du rendement ne sont pas demandés par l'arrêté. **De façon facultative**, vous pouvez néanmoins donner le rendement car la mesure est souvent meilleure que les valeurs de référence de l'arrêté. Indiquez également la valeur de la puissance nominale de la chaudière avant et après modification

Evaluation réglementaire des polluants

Il est également **obligatoire** d'indiquer dans les tableaux les **évaluations réglementaires** pour le rendement, les poussières et les composés organiques volatiles (COV). Ces valeurs purement théoriques sont données dans les tableaux en annexe II et III de l'arrêté du 15 septembre 2009. Elles dépendent du type d'appareil (bois automatique) et de l'âge de la chaudière. Ces valeurs sont comparées sur l'attestation aux valeurs **dites de références**.

A titre informatif, le tableau ci-dessous indique également les valeurs mesurées à l'homologation.

Age	Rendement (tableau 3)	Poussières (tableau 6)	COV (tableau 7)
Jusqu'à 2004	85 %	80 mg/Nm ³ à 10% d'O ₂	100 mg C ₃ H ₈ /Nm ³ à 10% d'O ₂
De 2005 à 2008	85 %	30 mg/Nm ³ à 10% d'O ₂	40 mg C ₃ H ₈ /Nm ³ à 10% d'O ₂
A partir de 2009	85 %	30 mg/Nm ³ à 10% d'O ₂	10 mg C ₃ H ₈ /Nm ³ à 10% d'O ₂
Référence	85 %	30 mg/Nm³ à 10% d'O₂	10 mg C₃H₈/Nm³ à 10% d'O₂
Homologation	91-93%	17 mg/Nm ³ à 10% d'O ₂	Non évalué

Utilisez ces valeurs pour compléter l'attestation

Exemple :

Pour une chaudière installée en 2006

Le tableau donne :

- pour les poussières : 30 mg/Nm³ à 10% d'O₂
- pour les COV : 40 mg C₃H₈/Nm³ à 10% d'O₂

Evaluation des émissions et du rendement

	Emissions de polluant	Emissions de référence
Poussières**		30 mg/Nm ³ à 10%O ₂
COV***		10 mg C ₃ H ₈ /Nm ³ à 10%O ₂

Evaluation selon l'annexe III de l'arrêté du 15 sept 2009

** 40 avant 2005, 30 jusqu'à 2009 et 10 dès 2010

*** 80 avant 2005, 30 avant

Mesure obligatoire du Co ambiant :

Voir la procédure en annexe II.

En fonction du résultat, vous devez faire apparaître sur l'attestation l'une des mentions suivantes :

- **Si la mesure est inférieure à 10ppm**

„La situation est normale“

- **Si la mesure est comprise entre 10 et 50ppm**

« Il y a anomalie de fonctionnement nécessitant impérativement des investigations complémentaires concernant le tirage du conduit de fumée et la ventilation du local »

- **Si la mesure est supérieure à 50ppm**

« Il y a un danger grave et imminent nécessitant la mise à l'arrêt de la chaudière et la recherche du dysfonctionnement avant remise en service. »

Conseils et préconisations :

Des détails sont donnés par l'annexe IV de l'arrêté du 15 septembre 2009

CONSEILS NÉCESSAIRES PORTANT SUR LE BON USAGE DE LA CHAUDIÈRE EN PLACE, LES AMÉLIORATIONS POSSIBLES DE L'ENSEMBLE DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET L'INTÉRÊT ÉVENTUEL DU REMPLACEMENT DE CELLE-CI

La personne ayant effectué l'entretien annuel de la chaudière fournit, le cas échéant, à l'issue de la prestation d'entretien, des conseils nécessaires portant sur le bon usage de la chaudière en place, les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage et l'intérêt éventuel du remplacement de celle-ci, visant à réduire les consommations d'énergie et les émissions polluantes de l'installation de chauffage. Ces conseils sont inscrits sur l'attestation d'entretien, définie à l'annexe 5 du présent arrêté, ou joints à l'attestation.

Ces conseils sont donnés à titre indicatif et ont une valeur informative. Aucun investissement proposé par la personne ayant effectué l'entretien ne revêt un caractère obligatoire. Il s'agit de conseils et non de prescriptions ou d'injonctions de faire, sauf pour le cas où une teneur anormalement élevée en monoxyde de carbone serait constatée.

La fourniture de conseils porte sur les éléments suivants :

- la chaudière ;
- le brûleur à air soufflé, le cas échéant ;
- la production d'eau chaude sanitaire, le cas échéant ;
- les systèmes de régulation et de contrôle de température ;
- le réseau de distribution ;

Extrait de l'annexe IV de l'arrêté du 15 septembre 2009

La liste suivante s'appuie notamment sur le guide COSTIC / réseau Energie et avenir sur l'« entretien annuel des chaudières ». N'hésitez pas à consulter ce document de référence.

Bon usage de l'installation de chauffage
<i>Le professionnel pourra donner des conseils pour une bonne utilisation de l'installation de chauffage, dans la mesure où les interventions indiquées restent à la portée de l'utilisateur.</i>
- Toutes les aérations de chaufferies sont libres et propres
- La chaufferie est maintenue propre pour éviter l'aspiration d'air vicié par le brûleur
- Vider régulièrement le cendrier
- Pousser les blocs de cendre solides sur l'assiette
- Température d'eau chaude inférieure à 55°C au point de puisage
- Programmation horaire de chauffage cohérente avec l'occupation du bâtiment
- Ouvrir totalement les robinets thermostatiques l'été pour éviter le blocage des têtes
- Contrôle régulier du niveau de granulés dans le silo
- Aspirer les fines en fond de silo tous les 3 ans ou si le silo contient beaucoup de poussière
- Préconiser du granulé DIN+, NF Bois Qualité Haute Performance ou disposant de bons retours terrain
Améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage existant
- Le réseau est bien calorifugé
- Réglage de la régulation de chauffage
- Le réseau est équilibré et non emboué (pas d'inconfort entre les différentes pièces)
- Les différents composants (émetteurs, pompes..) de l'installation sont bien dimensionnés et réglés.
Modification de l'installation de chauffage
<i>Les modifications possibles à apporter à l'installation peuvent être d'une ampleur variable. Du changement de la chaudière à l'installation d'une régulation, ou l'intégration d'une énergie renouvelable, elles devront répondre au besoin d'amélioration du confort, de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de polluants.</i>
- Remplacement de la chaudière (par une ÖkoFEN)
- Ajout d'un thermostat d'ambiance
- Ajout d'une vanne trois voies motorisées à la place d'un circuit direct
- Réhabilitation du conduit d'évacuation des produits de combustion
- Mise en place d'un modérateur de tirage
- Utilisation de panneau solaire pour la production d'eau chaude ou de chauffage
- Mise en place d'un dispositif de suivi de la consommation de granulés

Liste de contrôle entretien annuel des chaudières

La liste de contrôle fait partie de l'attestation annuelle. Elle doit être jointe de façon obligatoire.

8. Annexes

Liste des annexes

I -Procédure d'ajustement du moteur de décendrage

II Procédure de mesure du CO ambiant selon l'annexe I de l'arrêté du 15 septembre 2009

III Liste des pièces de remplacement

IV Liste des paramètres de l'automate CMP1.4 et CMP0.6 utiles pour l'entretien

V Modèle ÖkoFEN d'attestation d'entretien annuel liste de contrôle incluse

VI Formulaire de remplacement pièce inox (pot et assiette de combustion)

VII Conditions de garanties aux particuliers

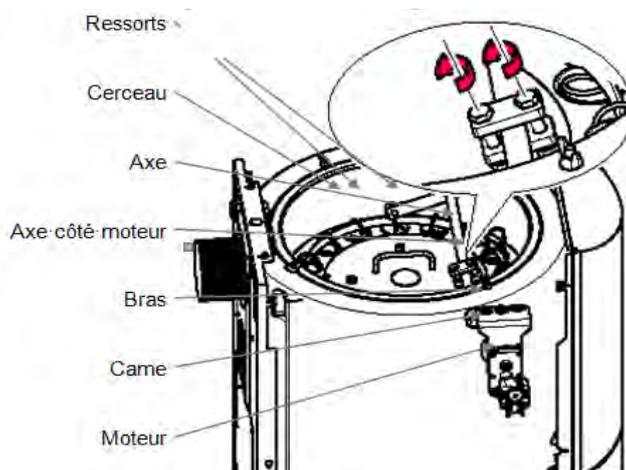
ANNEXE I - Ajustement du moteur de décendrage

a) Description du système de ramonage

Le dispositif de ramonage est constitué de :

- Ressorts qui raclent les tubes de fumées pour maintenir les surfaces propres et conserver un bon rendement.
- D'un cerceau autour duquel sont pendus les ressorts. Un unique ressort est maintenu par le dessous. Ce cerceau est entraîné par la rotation de l'axe de décendrage

L'axe de décendrage est entraîné par un moteur via une came et un levier. Lorsque le moteur tourne, le cerceau monte. Une fois arrivé en bout de came, le cerceau et les ressorts redescendent en claquant.



a) Réglage

L'anneau de ramonage ne monte pas assez haut : desserrez la fixation du moteur, avancer le moteur au fond de la rainure et resserrez.

L'anneau de ramonage reste en butée contre sa vis de butée : desserrez la fixation du moteur, reculer le moteur dans la rainure et resserrez.

La fixation du moteur est fixée fermement sans aucun jeu. Le moteur ne doit pas forcer.

b) Procédure d'ajustement :

Chaudière ouverte :

1. Desserrez les deux parties de l'axe du ramonage
2. Mettre en marche la chaudière
3. Allez au paramètre P203 : "test des sorties" ou dans et positionnez-vous sur moteur de ramonage.
4. Pousser en butée l'axe côté moteur dans l'axe du dispositif de ramonage.
5. Appuyez le levier contre la came et activez le moteur de ramonage.
6. Dès que le levier est revenu en début de came, assurez-vous que le bras plaque bien contre la came et coupez le moteur (touche validation).
7. Serrez aussi fermement que possible l'axe du ramonage.

Annexe II - Mesure du CO ambiant :

Selon l'annexe I de l'arrêté du 15 septembre 2009.

Guide méthodologique pour la mesure du taux de CO

Les conditions de réalisation de la mesure du taux de monoxyde de carbone (CO) dans l'air ambiant effectuée lors de l'entretien de la chaudière sont les suivantes :

Conditions préalables à la mesure :

- 1 La mesure est réalisée dans l'air ambiant de la pièce dans laquelle se trouve l'appareil à contrôler;
- 2 si réalisable, la pièce dans laquelle est installé l'appareil à contrôler est préalablement aérée
- 3 refermer les portes et fenêtres de la pièce avant la mesure ;
- 4 les autres appareils à combustion présents dans la pièce sont mis à l'arrêt ;

- 5 mettre en service l'appareil à contrôler à sa puissance nominale (ou à son débit calorique nominal) précisés sur la plaque signalétique et (ou) dans la notice de l'appareil et attendre au moins trois minutes de fonctionnement avant d'effectuer la mesure.

Méthode de mesure :

- la mesure est effectuée après les opérations de réglages et d'entretien de l'appareil à contrôler ;
- déplacer la sonde ou la cellule de l'appareil de mesure sur la largeur de la chaudière à environ 50 centimètres de sa face avant, pendant au moins 30 secondes ;
- la valeur indiquée par l'appareil de mesure est obligatoirement notée sur le bulletin de visite

Annexe III Liste des pièces de remplacement

Ref.	Désignation
PE160	Joint de porte de cendrier
PE273	Joint de ventilateur de fumées 8 à 32 kW
PE276	Joint de ventilateur de fumées 36 à 56 kW
PE215	Joint fibre de verre 20x20 pour couvercle supérieur, au ml
PE270	Réfractaire de porte de cendrier pour PE08
PE168	Réfractaire de porte de cendrier ancienne version
PE176	Réfractaire de porte de cendrier nouvelle version (390*333x55)
PE274	Réfractaire du couvercle foyer 8 kW
PE212	Réfractaire du couvercle foyer 20 kW
PE213	Réfractaire du couvercle foyer 32 kW
PE410	Réfractaire du couvercle foyer 56 kW
E1096	Pile CR2330 pour CMP1.4
E1276	Pile CR2032 pour CMP0.6
B157	Pot de combustion 8 kW
B103	Pot de combustion 20 kW
B104	Pot de combustion 32kW
B174	Pot de combustion 56 kW
B111	Assiette de combustion 8 kW
B225	Assiette de combustion à segments fixe ou mobile 20 kW
B226	Assiette de combustion à segments fixe ou mobile 32 kW
B213	Assiette de combustion à segments fixe ou mobile 56 kW
B223	Assiette de combustion à segments mouvants 12-20kW avec kit d'adaptation

B224	Assiette de combustion à segments mouvants 25-32kW avec kit d'adaptation
B210	Assiette de combustion à segments mouvants 36-56kW avec kit d'adaptation
B212	Segment pour assiette PES36-56 (à l'unité)
B229	Segment pour assiette PE(S)20-32 (à l'unité)
E1156	Balais de charbon ancienne turbine (à l'unité)
E1217	Balais de charbons nouvelle turbine (à l'unité)
PE103	Bouchons pour abaisser la puissance (chaudière 12 à 32 kW)
PE296	Bouchons pour abaisser la puissance (chaudière 36 à 56kW)
E1194	Sonde flamme
E1270	Sonde fumée NCN
PE277S	Set complet pour sonde de flamme

Annexe IV : Liste des paramètres de l'automate CMP1.4 et CMP0.6 utiles pour l'entretien

P102	Heure et date à régler en cas de défaillance de l'horloge et remplacement de la pile
P104	Pour réamorçage de la chaudière avant allumage
P112	Nombre de démarrages du brûleur depuis la mise en service
P113	Nombre d'heures de fonctionnement du brûleur depuis la mise en service
P114	Temps moyen des phases de combustion depuis la mise en service
P160	Correction pour l'alimentation en combustible (réglage standard 0)
P162	Stabilisez la chaudière en régime nominale en réglant step = 17
P163	Activez le mode mesure fumées pour l'analyse de combustion
P186	Temps cumulés de fonctionnement de la turbine
P199	Saisissez le code „date + heure pour accéder au niveau 2
P203	Test des sorties pour test de fonctionnement des organes de sécurité (moteur bélimo, ventilateurs, ramonage...).
P223	Temps de pause à l'allumage (valeur standard 20 zs)
P260	Correction fine pour l'alimentation en combustible (réglage standard 0)
P261	Correction du ventilateur d'alimentation du brûleur pour réglage de combustion
P262	Correction du ventilateur d'extraction des fumées (réglage standard 0)
P265	Puissance nominale à adapter pour améliorer le temps de cycle

Annexe V – Modèle ÖkoFEN attestation d'entretien annuel

Attestation d'entretien annuel

selon l'arrêté du 15 septembre 2009

1 exemplaire client

1 exemplaire prestataire

	Utilisateur	Prestataire
Nom / Société		
Adresse		
CP		
Ville		

N° série chaudière	
Puissance nominale	
Année de fabrication	
Date de mise en route	
Date du dernier entretien	
Date du dernier ramonage	

Type chaudière	
Date de la dernière livraison	
Fournisseur de granulés	
Instrument de mesure du CO, CO2 et O2	

Contrôles des points de la liste de contrôle entretien annuel ci-jointe, mesures et relevés

Analyse de combustion

Mesure du taux d'O2	
Mesure du taux de CO2	
Mesure de T _{fumées}	
Mesure du rendement*	

* facultative

Evaluation des émissions et du rendement

	Emissions de polluant	Emissions de référence
Poussières**		30 mg/Nm3 à 10%O2
COV***		10 mg C3H8/Nm3 à 10%O2

Evaluation selon l'annexe III de l'arrêté du 15 sept 2009

** 80 avant 2005, 30 après

*** 100 avant 2005, 40 jusqu'à 2008 et 10 dès 2009

Mesure CO ambiant (ppm)
Mention obligatoire selon l'annexe V de l'arrêté du 15 sept 2009
- Si Mesure < 10 : "la situation est normale"
- Si 10 < Mesure < 50 : Il y a anomalie de fonctionnement nécessitant impérativement des investigations complémentaires concernant le tirage du conduit de fumée et la ventilation du local
- Si mesure > 50 : Il y a un danger grave et imminent nécessitant la mise à l'arrêt de la chaudière et la recherche du <u>dysfonctionnement avant remise en service.</u>

Mention obligatoire :

Rendement de la chaudière	Rendement de référence
85%	85%

Valeurs selon l'annexe II de l'arrêté du 15 sept 2009

Adaptation de la puissance chaudière	
P265 avant intervention	P265 après

Conseils et recommandations réglementaires

Conseils et recommandations portant sur le bon usage de la chaudière en place :

Conseils et recommandations portant sur les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage

Conseils et recommandations portant sur l'intérêt éventuel du remplacement du brûleur, de la chaudière, ou de l'installation de chauffage :

Les conseils et recommandations de la présente attestation sont donnés à titre indicatif et ont une valeur informative. Aucun investissement proposé par la personne ayant effectué l'entretien ne revêt un caractère obligatoire. Il s'agit de conseils et non de prescriptions ou d'injonctions de faire, sauf pour le cas où une teneur anormalement élevée en monoxyde de carbone est constatée.

Remarques

Le prestataire, représenté par M. _____ déclare avoir réalisé le _____ l'entretien annuel de la chaudière ÖkoFEN conformément à l'arrêté du 15 septembre 2009. Les opérations réalisées sont décrites dans la liste de contrôle ci-jointe.

Fait à _____ le _____ Le prestataire _____

Conditions de garantie des pièces inox

La garantie initiale des pièces inox est de 5 ans dans la limite de 15000 heures de fonctionnement.

Si une pièce est changée sous garantie, la durée de garantie court jusqu'à la fin de la garantie initiale.

Si une pièce inox est changée hors garantie et donc payée, elle repart avec une garantie de 3 ans dans la limite de 9000 heures de fonctionnement.



2 - REFERENCE DES PIECES

	8 kW	12-20 kW	25-32 kW	36-56 kW
Pot de combustion	B157	B103	B104	B174
Assiette de combustion	B111	B101 B225 segments m. B198 couronne r.	B102 : arrivée d'air DN22 B203 E : arrivée d'air DN28 B226 : segments m. B199 : couronne r.	B177 : standard (plate) B193 : couronne rotative B210 : segments mouvants B213 : segments m. V3

3 - CRITERES DE DEFAILLANCE

Une dégradation observable ne nuit pas systématiquement à la fonctionnalité de la pièce et n'est pas forcément évolutive. Il n'y a pas lieu de changer la pièce si un défaut mineur est identifié. La dégradation est justifiée au sens de la prise sous garantie fabricant dans le seul cas où l'un d'un critère suivant est constaté et que ce critère et le code de panne correspondant sont reportés au verso et accompagnés de photos. Dans le cas contraire, ÖkoFEN se réserve le droit de ne pas appliquer la garantie fabricant. En cas de défaillance ne correspondant pas à un code de panne, demandez validation à votre agence ÖkoFEN.

Pot : choisir le code et mesurer soigneusement la défaillance

réf	Dénomination	Critère de défaillance
P1	Déformation ovalisation prononcée	Grand diamètre – petit diamètre > 4 cm
P2	Déformation ailettes rentrées	Ailette rentrée de plus de 2 cm par rapport à l'arrête du pot
P3	Déformation pot fortement gondolé	Relief de plus de 3 cm sur la ligne d'arrête
P4	Soudure verticale ouverte par le haut	Plus de 3 cm
P5	Soudure horizontale de la ceinture HS	Ouverture sur plus de 3 trous en cumulé
P6	Pot partiellement détruit (pot incomplet)	Des morceaux de pots sont manquants

Assiette : choisir le code et mesurer soigneusement la défaillance

réf	Dénomination	Critère de défaillance
A1	Fissure horizontale partant du centre	Fissure de 4 mm de large, qui atteint la 3 ^{ème} rangée de trous (hors 8 kW : 2 ^{ème})
A2	Fissure verticale	Hauteur > 1 cm et largeur > 3 mm
A3	Fissure horizontale entre plateau et cylindre	Plateau décollé sur plus de 3 trous avec largeur significative (4 mm)
A4	Assiette déformée	Défaut de planéité de plus de 5 mm

Actions mises en place

Pièce remplacée pour la première fois : au moins une action de la liste suivante

- Act1 : Optimisation du temps de cycle si P114 < 25 : P170 = 1 et P265 à baisser de 2 kW (interdit si P265=36)
- Act2 : Modification de l'apport en combustible si temps de cycle correct :
 - Avec sonde de fumées : P160 (correction combustible) : -2
 - Avec sonde de flamme : P266 (consigne T° flamme) : -20°K et P208 (correcteur plafond sonde flamme) = 0
- Act3 : Préconisation sur la qualité des granulés : en cas d'utilisation actuelle de granulés de qualité non certifiée
- Act4 : Mise en place d'une sonde de flamme

Pièce remplacée plus d'une fois : deux actions au minimum parmi la liste

- Act5 : Mise en place d'une prise d'air extérieur pour éviter air de chaufferie souillé
- Act6 : Mise à jour du logiciel
- Act7 : Analyse de combustion
- Act8 : Analyse de la qualité des granulés (Chlore et Soufre)

EXTRAIT CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

2016 - 2017 (article L 441-6 du Code de commerce)

6 - Garantie des produits - Installation

6.1 Le vendeur garantit les produits, au titre des vices apparents, à condition qu'une réclamation lui ait été formulée, ou transmise, dans le délai d'une semaine à compter de la livraison.

6.2 La garantie de nos produits est mise en œuvre, à notre choix, par le remplacement ou la remise en état des éléments défectueux.

6.3 Sauf accord exprès et écrit du vendeur, les frais de main d'œuvre, de démontage, de remontage ou de transport des éléments défectueux restent à la charge de l'acquéreur.

6.4 Garantie initiale : à l'exclusion de toute autre garantie, de nature légale ou contractuelle, le vendeur garantit à l'acheteur le remplacement gratuit, hors main d'œuvre, pendant 5 ans dans la limite de 15 000 heures de fonctionnement (et du respect pour les PELLEMATIC PLUS, les PELLEMATIC SMART XL et XS, les PELLEMATIC CONDENS et des PELLEMATIC MAXI CONDENSATION des conditions définies en 6.6 et 6.7) des pièces empêchant l'utilisation normale de tous les produits du présent tarif, à l'exception de :

- Moteurs, automate de contrôle, boîtier de régulation, afficheur, tous les composants et accessoires électriques et électroniques : garantie de 2 ans.
- Tuyaux antistatiques de transfert des granulés depuis le silo vers la chaudière : garantie de 2 ans.
- Stations solaires, blocs hydrauliques, groupe ECS instantanée, accessoires hydrauliques, pompes, vannes et moteurs de vanne : garantie de 2 ans.
- Pellesol-i et Pellesol-a : garantie 5 ans
- Ballons eau chaude sanitaire : garantie de 5 ans.
- Ballons tampons : garantie de 3 ans
- Pellesol-i (panneau solaire en intégration toiture) : garantie 10 ans couverture
- Résistance électrique : garantie de 6 mois
- Thermomètres, thermostats et tous les composants non cités précédemment : garantie de 6 mois.

La garantie démarre à compter de la date de mise en service de la chaudière, et au plus tard 6 mois après la date de livraison. En l'absence d'attestation de mise en service, la garantie démarre à la date de livraison. Suite à un stockage inapproprié avant mise en service, les défaillances qui pourraient apparaître sur le matériel ne sont pas couvertes par la garantie. Pour faire jouer la garantie, l'acheteur doit communiquer l'attestation de mise en service de son installation, précisément datée. A défaut, seule la date de livraison du produit à l'acheteur fera référence. Les pièces de rechange livrées sous garantie sont facturées. Au retour des pièces défaillantes, qui doit intervenir au plus 1 mois après la livraison des pièces de rechanges, un avoir d'une valeur équivalente est édité.

La garantie des pièces changées sous garantie se termine à l'échéance de la garantie initiale du matériel.

La garantie des pièces de rechange neuves ou vendues comme neuves par ÖkoFEN est identique à celle des composants des produits neufs, à l'exception des assiettes et des pots de combustion inox dont la garantie est de 3 ans ou 9000 heures de fonctionnement.

6.5 En aucun cas le vendeur ne répond de désordres causés par l'usure normale des produits, au-delà des délais indiqués au 6.4, ou encore par leur utilisation et/ou installation anormale de la part de l'acheteur ou de l'utilisateur final.

Il est notamment rappelé que :

- L'installation doit être réalisée conformément aux réglementations en vigueur, aux règles de l'art, et à toutes les préconisations écrites du vendeur (en particulier le manuel d'installation), tant dans ses dispositions générales que dans celles spécifiques au produit concerné.
- L'utilisation doit être conforme à la notice d'utilisation, tant dans ses dispositions générales que dans celles spécifiques au produit concerné.
- Pour les chaudières PELLEMATIC (hors CONDENS, SMART XL et SMART XS), l'installation et sa régulation doivent être conçues, réalisées et exploitées de telle façon qu'aucune circulation de fluide caloporteur dans le corps de chauffe ne soit possible si la chaudière est à une température inférieure à 60°C.
- L'installation doit être entretenue conformément à la réglementation en vigueur. Si le brûleur fonctionne plus de 2000 heures par an ou consomme plus de 10 t par an, un ou plusieurs nettoyages de la chaudière peuvent s'avérer nécessaires durant la saison de chauffe.
- La qualité du fluide caloporteur et de l'installation hydraulique doit être durablement compatible avec un corps de chauffe en acier.
- L'installation hydraulique doit être maintenue en bon état, contrôlée régulièrement et ne pas faire l'objet d'appoints répétés d'eau de chauffage, ni l'objet d'ajout d'additif non autorisé.
- L'air de combustion doit être exempt de substances chlorées, halogénées et de nitrobenzène. Il est interdit de stocker tout produit de nettoyage et d'entretien dans la chaufferie.
- Seuls peuvent être utilisés des granulés de qualité certifiée de classe A1 selon la norme ISO 17225-2 (EN+-A1, DIN Plus ou NF biocombustible solide Bois Qualité haute performance) de diamètre 6 mm.

6.6 Conditions de garantie particulières aux chaudières PELLEMATIC PLUS (chaudières à condensation avec condenseur externe).

Aux conditions de garantie mentionnées ci-dessus s'ajoutent les suivantes :

- Le diamètre du conduit de raccordement et de fumée doit être de 130 mm minimum.
- La chaudière doit être raccordée à un ballon tampon.
- La température du retour à la chaudière doit absolument rester inférieure à 35° C.

6.7 Conditions de garantie particulières aux chaudières PELLEMATIC MAXI CONDENSATION, PELLEMATIC SMART XL, PELLEMATIC SMART XS et PELLEMATIC CONDENS.

Aux conditions de garantie mentionnées ci-dessus s'ajoutent les suivantes :

- Le diamètre du conduit de raccordement et de fumée doit être de 130 mm minimum, 180 mm pour les PELLEMATIC MAXI CONDENSATION
- La conduite d'évacuation des condensats doit être résistante aux condensats et son diamètre doit être de 50 mm au minimum sur toute la longueur. L'évacuation doit être gravitaire. Dans le cas contraire, il est impératif d'utiliser une pompe de relevage autorisée. L'utilisation d'une pompe de relevage spécifique condensation n'est pas autorisée.

6.8 Conditions de garantie particulières à la Pelletronic Touch Online.

Le vendeur ne saurait être tenu pour responsable du paramétrage et du bon fonctionnement du routeur, du réseau domestique et du renvoi d'adresse IP de l'acheteur. En aucun cas, le vendeur ne répond de désordres liés à un mauvais usage de la commande Pelletronic Touch Online ou à une défaillance du réseau internet public et domestique.

6.9 L'installation des produits est effectuée sous la seule responsabilité de l'acheteur, nonobstant les directives techniques pouvant être données par le vendeur.

6.10 Extension de garantie des chaudières PELLEMATIC (hors silos, vis et tous accessoires) :

Extension de la garantie 5 ans toutes pièces chaudières PELLEMATIC et PELLEMATIC CONDENS, hors main d'œuvre : 260 € HT.

Chaudières PELLEMATIC et PELLEMATIC CONDENS en cascade : 260 € HT/chaudière.

Extension de la garantie 5 ans toutes pièces chaudières PELLEMATIC PLUS, PELLEMATIC MAXI CONDENSATION, et PELLEMATIC SMART XL et PELLEMATIC SMART XS, hors main d'œuvre : 300 € HT.
Chaudières PELLEMATIC PLUS, PELLEMATIC MAXI CONDENSATION en cascade : 300 € HT/chaudière.
Sauf accord exprès et écrit du vendeur, les frais de main d'œuvre, de démontage, de remontage ou de transport des éléments défectueux restent à la charge de l'acquéreur. Cette extension peut être souscrite jusqu'à 2 mois après la mise en service, la date figurant sur l'attestation de mise en service faisant foi.

**Editeur**

ÖkoFEN France

Rue des Tenettes

Z.I du Terraillet

73 190 Saint-Baldoph

Tel. : 04 79 65 01 71

E-mail : info@okofen.fr

www.okofen.fr

© ÖkoFEN France

Sous réserve d'évolution technique des produits